

**TCHAD:ÉTUDE SUR LES TAXES A L'EXPORTATION  
DES PRODUITS AGRICOLES ET DU BÉTAIL**

(Export Tax Study)

SECTIONS

- I. ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE
- II. INCIDENCE DES TAXES A L'EXPORTATION
- III. PRAGMATISME ET IMPOSITION DU SECTEUR  
AGRI-EXPORT
- IV. COUT DE TANSPORT ET PROTECTION EFFECTIVE
- V. CONCLUSION.RECOMMANDATIONS

par

Vély Leroy, Ph.D.  
économiste

La présente Étude fait partie du Rapport  
transmis à SOCIAL CONSULTANTS INTERNATIONAL INC.  
Projet ATPRP, USAID/TCHAD  
N'Djamena, août 1994

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier d'une façon particulière Monsieur Robert Haskell, Chef du groupe de travail établi par SOCIAL CONSULTANTS INTERNATIONAL INC. Son dévouement ainsi que l'affabilité de son accueil nous ont permis de travailler dans d'excellentes conditions. Et Madame Carol ADOUM, Directrice du projet ATPRP//USAID, de son intérêt soutenu pour nos travaux et, en outre, de la réception en sa résidence privée à laquelle furent invités mes collègues et moi-même en compagnie de personnalités tchadiennes dont je garde un excellent souvenir.

Merci à Madame Mariam Ali, Chef adjoint, pour son soutien technique et les nombreux contacts professionnels que je dois à ses interventions auprès de l'Administration et de gens d'affaires. A Madame Sanda Ildjima Mallot, pour l'amabilité de son invitation à Dourbali, ainsi qu'à tout le personnel de soutien, à Monsieur Jim Campbell, et au personnel technique du SIM. J'adresse mes sincères remerciements au chef de canton de Dourbali et à tous ceux qui, du secteur public ou du secteur privé, eurent l'amabilité de nous entretenir de sujets en rapport avec cette étude, en particulier Messieurs MILENGAR, NGUILE, NGARMBASSA, MAHAMAT, ALI, HASSANEIN, et MAHAMAT. Leur collaboration à la préparation de cette étude est grandement appréciée. J'assume toutefois l'entière responsabilité des erreurs qui ont pu s'y glisser.

TABLE DES MATIERES

	Page
Remerciements	
Table des matières.....	i
Liste des tableaux et encadrés.....	iii
I. Environnement macroéconomique	
Indicateurs.....	1
Déséquilibres structurels.....	11
Importance économique des filières:	
Agriculture,Élevage.....	16
Bibliographie.....	23
II. Incidence des taxes à l'exportation	
Définition du problème.....	24
Précisions sur les taxes à l'exportation.....	26
Taxes ad valorem transformées en taxes selon le poids ou par unité. Une conséquence des pratiques fiscales.....	28
Facteurs déterminants de la baisse du prix net à l'exportateur.....	32
Observations sur les prix relatifs:Cas général. Cas particuliers.....	34
Production, taxation des exportations de gomme arabique. Étude de cas	
Une industrie saisonnière exportatrice.....	39
Evolution des prix extérieurs et des prix intérieurs de la gomme arabique.....	48
Incidence des taxes à l'exportation.....	54
Mesures de la perte économique.....	58
Bibliographie.....	67
III. Pragmatisme et imposition du secteur agri-export	
Raisons particulières de l'attrait des taxes à l'exportation.....	68
Tchad: mobiles apparents de l'imposition des exportations.....	73

Facteurs déterminants du niveau optimal des taxes à l'exportation.....	77
Conclusion sur la fiscalité explicite.....	79
Pragmatisme fiscal .....	81
Bibliographie.....	85
IV.Coût de transport et protection effective des exportations tchadiennes	
Protection nominale,protection effective.....	86
Exemple illustrant une protection effective améliorée des exportations suite à la Réforme UDEAC.....	93
Bibliographie.....	97
V.CONCLUSION.RECOMMANDATIONS.....	98

LISTE DES TABLEAUX ET ENCADRÉS

TABLEAUX

I.1	Absorption et déficit de ressources.....	5
I.2	Mesures de la pression fiscale apparente: Recettes en pourcentage du Pib.....	7
I.3	Ratio des recettes douanières:Droits à l'importation/Droits à l'exportation.....	9
I.4	Importance des droits à l'exportation.....	10
I.5	Investissement en pourcentage du Pib. Comparaisons internationales.....	11
I.6	Difficultés de gestion des états de paie dans le secteur public et des programmes d'investissements publics. Pays de l'Afrique centrale.....	12
I.7	Origines du déficit de ressources.....	13
I.8	Décomposition par secteurs de la production intérieure aux prix du marché.....	17
I.9	Importance économique des cultures vivrières et du coton, en pourcentage du Pib.....	18
I.10	Structure des exportations du Tchad.....	20
I.11	La part des principales cultures dans les recettes d'exportations agricoles de l'Afrique subsaharienne.....	21
I.12	Perspectives mondiales:prix,demande de denrées de base. Part de l'Afrique subsaharienne.....	22
II.1	Un classement des prélèvements à l'exportation du bétail et de l'arachide.....	31
II.2	Importance relative du Tchad dans les exportations mondiales de coton,d'arachide, et de gomme arabique.....	34
II.3	Intensité en facteurs selon les cultures: superficies et main d'oeuvre en hommes-jours.....	38

II.4	Évolution récente du prix de la gomme arabique.....	50
II.5	Correspondance entre prix en dollars et prix en francs CFA de la gomme arabique Nigéria No 1. Déc'91-juin 94.....	51
II.6	N'Djamena:intervalles de prix payés pour la gomme de première qualité.....	52
II.7	Répartition des parts dans le prix caf du kilo de gomme arabique.....	55
II.8	Perte économique:estimations de la perte hypothétique des producteurs primaires de gomme arabique.....	63
II.9	Indicateurs de l'augmentation des prix de la gomme arabique depuis la dévaluation du franc CFA.....	65
III.1	Origines des recettes fiscales. Pays sélectionnés.....	69
III.2	La part des taxes sur le commerce extérieur dans les recettes fiscales.Pays d'Afrique centrale.....	69
III.3	Intervention de l'État dans la commercialisation des principales cultures d'exportation.1992.....	72
III.4	Céréales et coton:comparaisons de prix.....	76
 <b>ENCADRÉS</b>		
III.1	Covariance prix-quantité et recettes fiscales.....	83
IV.1	Exemples de barrières tarifaires internes.....	90

## I. ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Indicateurs

Déséquilibres structurels

Importance économique des filières:  
agriculture, élevage

### A. INDICATEURS

Le choix des indicateurs est guidé par l'attention prêtée à l'ensemble des charges fiscales et parafiscales au niveau des transactions d'exportation de produits agricoles ou d'élevage, du Tchad vers l'étranger. Des charges prévisibles avec plus ou moins d'incertitudes et quant aux barèmes et quant à la définition de la valeur notamment dans le cas du bétail, de la gomme arabique, des oléagineux, et d'autres de moindre importance pour le commerce extérieur. Le coton et le bétail, plus de 70% des exportations, sont talonnés par la gomme arabique, une industrie encore à l'âge de la cueillette mais qui promet. Les arachides c'est environ 80% des oléagineuses et des légumineuses. Sous réserve de l'information qu'il nous aura été possible de rassembler, nous procéderons à une appréciation de l'apport desdits produits à l'activité et en particulier à l'expansion des exportations dans l'avenir.

Agriculture, Élevage sont les deux mamelles du Tchad. Par conséquent, ils sont déterminants pour le potentiel de croissance à tout le moins dans un avenir prévisible. C'est de l'agriculture et de l'élevage que dépendent les ressources réelles en partie mobilisables par et pour la collectivité tchadienne, par exemple, lorsque le gouvernement prélève par des impôts les ressources dont il a besoin. C'est aussi de l'agriculture et de l'élevage que proviennent les ressources potentiellement exportables, et donc, les devises soit pour acheter à l'étranger soit pour assumer le service de la dette extérieure, compte tenu des dons et des crédits internationaux.

On est tous convaincus de l'importance pour le Tchad de viser, autant que possible, l'expansion rapide et soutenue de la production intérieure. On doit toutefois rappeler son déficit de ressources, et un très important, en termes de ce qu'il produit. Au reste, un déficit qui n'est pas près de disparaître et qu'on s'illusionnerait à vouloir éliminer par la compression de la demande intérieure, et de le faire sans aggraver pour autant le sous-développement du pays.

S'agissant du pays, la contrepartie de son déficit de ressources réside dans l'excédent de ses importations sur ses exportations de marchandises et de services en particulier pour le Tchad le transport international dont les frais équivalent à environ 35% de la valeur fob des marchandises importées. Autrement dit, la mesure tangible du déficit de ressources consiste en ce supplément de ressources que le Tchad se procure à l'étranger, sans quoi il n'eût pas pu absorber plus de ressources que lui-même n'en produit. Or le Tchad a besoin de ressources, et de celles qu'il ne produit pas ou qu'il serait incapable de produire mieux que d'autres pays. Il peut tout en ramenant le déficit à de plus modestes proportions de son produit intérieur viser un déficit encore plus grand, seulement à la condition que le produit intérieur augmente simultanément et plus vite encore, que le déficit. Et s'il veut en même temps éviter de trop alourdir le service de la dette externe, il lui faudra aussi exporter davantage.

Il importe que l'expansion des exportations soit rendue possible en même temps qu'un plus grand nombre des besoins fondamentaux de la population seraient satisfaits. Et donc éviter que le supplément d'exportations comporte des sacrifices additionnels synonymes de compression de la demande intérieure, et auxquels adhérerait l'ensemble de la population. En théorie on peut toujours proposer de nouvelles taxes sur la consommation intérieure des produits exportables

afin d'en décourager l'achat par les nationaux et dégager un plus fort excédent pour l'exportation. Mais à défaut d'une augmentation de la production intérieure des produits substitués et non exportables (non traded) vers lesquels la demande intérieure aurait été détournée, il est à se demander si une pareille mesure produirait les effets escomptés. Il importe donc de savoir si des goulets d'étranglement empêcheraient de produire davantage en particulier pour l'exportation.

Justement à cause de l'importance du budget consacré à l'alimentation relativement à l'ensemble des revenus, lesquels sont d'un faible niveau par habitant, la question alimentaire est de la plus haute importance. D'où aussi l'importance des meilleures politiques possibles, au sens où on s'assurerait qu'il n'en coûterait pas plus cher de produire au pays les denrées de consommation en usant les ressources locales pour le faire, au lieu que ces mêmes ressources soient utilisées à produire pour l'exportation, ce qui procurerait des moyens d'importer toutes sortes de choses y compris des denrées de consommation elles-mêmes.

Par ailleurs il existe une nécessaire interdépendance des cultures vivrières et des autres, dans la mesure où les substitutions sont possibles, comme cela se produit chez des producteurs de coton cultivant aussi des oléagineux. Ainsi la politique générale de COTONTCHAD témoigne d'une prise en compte du risque que les producteurs de coton se laissent de plus en plus séduire par l'idée de produire un peu moins de coton contre un peu plus de ces denrées de base lorsque les prix de celles-ci deviennent attractifs.

Indispensable à un meilleur équilibre global de l'économie, l'augmentation permanente des ressources de l'Administration centrale est une nécessité. Non pas tant

qu'il faille songer à taxer davantage encore, sinon à collecter les impôts. Encore que pour celui qui prend certaines décisions en autant qu'il échappe à l'impôt, l'obligation dorénavant d'acquitter ses taxes lui crée une charge nouvelle, donc, des conditions susceptibles de l'amener à prendre des décisions différentes des précédentes comme, par exemple, décider d'un arrêt des exportations si les taxes seraient effectivement perçues à l'exportation et que l'exportateur serait incapable d'en transférer l'incidence au producteur.

Pour bien collecter les impôts il faut une bonne machine administrative à la Direction des impôts ainsi qu'à la Douane. Mais on admettra en plus qu'en partie la conjoncture économique et en partie la situation politique sont des facteurs déterminants dans l'estimation des ressources financières mobilisables par la politique fiscale.

Assurément l'Administration a besoin de ressources supplémentaires afin de produire plus de biens publics, c'est-à-dire, un plus grand nombre d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de systèmes de communication, etc. Tout comme il aura à en financer les charges récurrentes. En outre il y a les administrations locales auxquelles incombent diverses dépenses à financer par des taxes ou bien par divers prélèvements ou encore par la tarification des services aux usagers.

En retour les politiques en matière de dépenses publiques doivent éviter le gaspillage et plutôt favoriser le développement économique, inspirer confiance chez les contribuables. D'autant que ce sont les moins nantis qui assurent l'essentiel des productions agricoles et de l'élevage, mais que des difficultés de leur appliquer une fiscalité formelle font que la production physique est taxée

à ses stades les plus accessibles, ce qui n'équivaut pas à imposer les revenus tirés de cette production.

Au Tableau I.1 on notera l'ampleur du déficit annuel de ressources, environ 22% du Pib, soit l'amplitude de l'écart entre ce que le Tchad absorbe par année et ce qu'il produit au cours de la même année. Le déficit cumulé de la période 1988-93 s'élève à environ 430 milliards de francs CFA:

ABSORPTION	-	RESSOURCES	=	DEFICIT DE RESSOURCES
2377.5		1948		429.5

Tableau I.1 Absorption et déficit de ressources

	1988	1989	1990	1991	1992	1993*	Moyenne
	(En pourcentage du Pib)						
C*	115.0	116.0	113.0	112.0	109.0	112.0	112.8
I*	7.9	9.1	9.4	9.4	8.7	9.9	9.1
Total=							
Absorption	122.9	125.1	122.4	121.4	117.7	121.9	121.9
Déficit	22.9	25.1	22.4	21.4	17.7	21.9	21.9

\* Chiffre provisoire. Chute de 14.3% du Pib en 1993

\*\*C: Dépenses de consommation. I: Dépenses d'investissement.

Sources: Autorités tchadiennes; Fond monétaire international

Entre 1988 et 1993, consommation et investissement dépassent de 22% le Pib. La différence est comblée par les dons et par les crédits externes. Toutefois l'aide non strictement humanitaire est conditionnelle, se retire si les politiques sont mauvaises parce qu'alors elles annulent les progrès récents sur le chemin du retour à une situation macroéconomique viable. Nous pensons en particulier à la politique fiscale, à la politique budgétaire, et encore, à la politique de crédit, pour un pays comme le Tchad ce sont les piliers de la stabilisation. Au Tableau I.2 on peut voir combien faible est la pression fiscale, moins de 10% du Pib, contre plus de 16.3% pour l'ensemble des pays à faible revenu. La pression fiscale a chuté en 1991 pour se stabiliser autour de 6.3% en 1992, alors que nos premières informations indiquent qu'au mieux elle serait demeurée inchangée en 1993 et en 1994. Cependant le Trésor public accuse depuis 1992 un manque à gagner d'environ 2.8 milliards de francs CFA par an, estimé en appliquant au Pib d'une année le ratio: 7.2% des recettes fiscales au Pib en 1990, puis en comparant aux recettes actuelles de l'année les recettes potentielles ainsi calculées.

Les recettes fiscales de l'Administration centrale ne couvrent pas ses dépenses courantes. Ainsi pour les seules années 1991 et 1992, chacune avec des dépenses équivalant à 12.3% du Pib, l'écart est de 6 points de pourcentage. Comme solutions à ses problèmes de trésorerie l'Administration emprunte sur le marché intérieur, accumule des arriérés de paiement.

De nombreux pays de la région, en 1992 et aujourd'hui encore, semblent éprouver des difficultés à gérer l'embauche publique et les feuilles de paie dans le secteur public. En 1992 le Tchad, ainsi que le Cameroun, le Niger, la République

centrafricaine, le Congo, et le Nigéria étaient confrontés à ces difficultés (voir Tableau I.6, plus loin).

La baisse du rendement des impôts réside dans l'effondrement des recettes procurées par les taxes sur le commerce extérieur surtout, leur rendement, semble-t-il, a baissé de 2.4% du Pib en 1990 à 1.4% en 1991 puis 1992. Voyons d'un peu plus près.

Tableau I.2 Mesures de la pression fiscale apparente:

	En pourcentage du Pib				
	1988	1989	1990	1991	1992
Taxes internes	3.9	5.0	4.8	5.0	4.9
Taxes sur le commerce extérieur	2.2	2.1	2.4	1.4	1.4*
Recettes fiscales	6.1	7.1	7.2	6.4	6.3
Recettes budgétaires	6.4	7.8	8.3	8.3	8.0
	En milliards de francs CFA				
Recettes fiscales	19.0	23.0	25.2	22.1	22.0
Recettes budgétaires	20.0	25.0	26.5	28.7	27.9
Pib	310.8	321.8	319.4	344.7	350.8
Pour mémoire:					
Consommation publique					
En % du Pib	8.5	10.4	12.0	12.9	11.8

\*Par comparaison, en 1992: Burundi: 5%; Gambie: 9.2%; Ghana: 3.6%; Niger: 3.9%; Ouganda: 2.8%

Source des données brutes: Autorités tchadiennes et Ministère du Plan et de la Coopération; Comptes économiques: 1983-1993, Sept '93; FMI.-Banque mondiale, L'Ajustement en Afrique (Washington, D.C. 1994), Tableau A.14, p 280

En 1990 et 1991 les importations se sont maintenues aux alentours de 136.4 milliards de francs CFA, pourtant les droits à l'importation qui rapportaient 6.9 milliards ne

faisaient plus que 4.4 milliards en 1991,et guère plus de 4.5 milliards en 1992 alors que les importations se chiffraient à 134.4 milliards.

Les exportations se sont élevées à 64.1 milliards de francs CFA en 1990 et à 63.3 milliards en 1991,parallèlement les droits à l'exportation qui rapportaient 0.277 milliards en 1990 progressaient à 0.360 milliards en 1991,retombaient à 0.281 milliards sur des exportations de 50.5 milliards en 1992.Pour ce qui est du ratio des deux recettes provenant des taxes sur le commerce extérieur,il a radicalement changé, comme on peut vérifier au Tableau I.3. La Douane en 1988 rapportait 26 fois plus de recettes à l'entrée des marchandises,qu'à la sortie,mais en 1991 le rapport a chuté de 26 à 12,puis remonté à 16 en 1992. La cause en est vraisemblablement la fraude fiscale à l'importation des marchandises. Nous n'avons toutefois pas vérifié si la composition des importations s'est modifiée en faveur des biens autorisés à entrer en franchise. Mais serait-il possible qu'elle se soit modifiée à ce point? Et si c'est le cas, alors on doit diminuer les franchises et en supprimer les abus. Une étude récente du FMI estime à plus de 15 milliards de francs CFA en 1987 le montant des droits et taxes pour lesquels des bénéficiaires avaient reçu des exonérations,dont plus de la moitié ou 7.8 milliards en faveur de l'Administration et des forces armées,viennent ensuite les organisations internationales avec 3.2 milliards et les armées étrangères avec 2.4 milliards. Ces trois catégories de bénéficiaires ayant déclaré des importations de près de 24 milliards de francs CFA,la valeur globale des droits concédés en pourcentage s'élève à 56% de 24 milliards.

Il est bien évident que l'évasion fiscale est encore plus importante à l'entrée des marchandises,qu'à la sortie.

D'autant qu'en valeur les importations représentent mieux que le double des exportations et que les droits à l'entrée sont plus élevés, qu'à la sortie des marchandises.

Tableau I.3 Ratio des recettes douanières: Droits à l'importation/Droits à l'exportation

1988	1989	1990	1991	1992	1993
2590%	2287%	2480%	1240%	1600%	nd

Au fait, quelle est l'importance individuelle des différents droits à l'exportation? A ce sujet le Tableau I.4 apporte des précisions. Mais étant donné la contre-performance de la douane, il convient de distinguer la période antérieure à 1991 de celle qui vient immédiatement après.

Entre 1986 et 1990 les droits à l'exportation ont représenté moins de 4% de l'ensemble des taxes sur le commerce extérieur, contre moins de 1.5% de l'ensemble des recettes fiscales. Depuis 1991 ils sont passés au-dessus de 5%, mais il faut interpréter ce progrès en se rappelant que les recettes douanières à l'importation ont beaucoup diminué. Quoiqu'il en soit, les droits à l'exportation rapportent en moyenne beaucoup moins de 400 millions de francs CFA par an. Ce genre de situation dans laquelle on retrouve des agents qui font l'export-import, se prête d'autant plus à la fraude fiscale au départ comme à l'arrivée des marchandises.

Tableau I.4 Importance des droits à l'exportation  
(En pourcentage du Pib)

Année:	1986	87	88	89	90	91	92*	93*
Droit de sortie	65	53	38	51	55	59	56	59
TCA exportation	29	35	24	38	38	33	38	33
Taxes regroupées (Taxe de recherche Taxe de condition- nement Redevance statis- tique)	6	12	38	11	7	8	6	8
Pour mémoire:	1986	87	88	89	90	91	92	93
		(Milliards de Fr CFA)						
Droits à l'export	.11	.17	.25	.22	.28	.36	.28	.22
Droits à l'import.	6.0	4.8	6.5	6.4	6.9	4.5	4.5	4.7

\*1992 et 1993:estimations.-1994:projections. Le montant des droits à l'exportation en 1992 et 1993 a été estimé en appliquant aux projections le pourcentage des réalisations sur les projections pour 1992, environ 52.8%

Source:Données brutes: Autorités tchadiennes; J-P Cornély,R Boisvert et J Nizoux,TCHAD:Poursuite des réformes fiscales et administratives:Gestion du secteur informel et des exonérations et informatisation à la Direction des Impôts et taxes (FMI:Washington D.C. 1992)

## B. DÉSÉQUILIBRES STRUCTURELS

1. Déséquilibre entre consommation et production intérieure, et auquel imputer plus de la moitié d'un déficit de ressources évalué à 22% du Pib en moyenne par an.

2. Déséquilibre entre consommation et investissement, avec un taux d'investissement environ deux fois moindre que dans l'ensemble des pays à faible revenu, en moyenne 16.3% (voir Tableau I.5)

Tableau I.5 Investissement en pourcentage du Pib  
Comparaisons internationales

(Pourcentages)

Moyenne 1987-91

Mali	21.6	Rwanda	14.4	
Burkina Faso	20.9	Rép. Centrafricaine	12.1	
Burundi	18.0	Niger	10.0	
		Tchad	8.9	
Tous pays à faible revenu	16.0	-----		
Pour mémoire:		Tchad: 1988	1990	1992
		7.9	9.4	8.7

Sources: L'Ajustement en Afrique  
(Banque mondiale: Washington, D.C. 1994)  
Tableau A.23, pp 290-1; et Tableau I.1 ci-dessus.

3. Déséquilibre financier de l'Administration centrale, avec un déficit des opérations courantes (non compris la consommation publique liée aux investissements publics) évalué à 4.0% du Pib contre 1.4% dans l'ensemble des pays à faible revenu. Au reste, les difficultés s'enchaînent au point que les problèmes de gestion des états de paie dans le secteur public vont de pair avec les problèmes de gestion du programme d'investissements publics (voir Tableau I.6)

4. Déséquilibre financier interne au secteur public avec ses appels au crédit intérieur ses arriérés de paiement.

5. Déséquilibre réel du secteur privé, dont la demande effective en comparaison de ses revenus indique un excédent de l'épargne privée sur l'investissement privé (voir Tableau I.7)

6. Déséquilibre structurel associé à une position commerciale très vulnérable, vu la dépendance envers le coton et le bétail.

Tableau I.6 Difficultés de gestion des états de paie dans le secteur public et des programmes d'investissements publics. Pays de l'Afrique centrale

Symboles: xx: problème majeurs  
 x: quelques problèmes  
 \*: aucun problème

Gestion dans le secteur public

	États de paie	Progr. d'investissements
Cameroun	xx	xx
Congo	xx	*
Gabon	xx	*
Guinée équat.	xx	x
Rép. centrafric.	xx	xx
Tchad	xx	xx

Source: L'Ajustement en Afrique, op.cit., Tableaux 4,9 et 4.10. Pp 142,143

Tableau I.7 Origines du déficit de ressources  
(En milliards de Francs CFA)

	1992	1993est.
Déficit du secteur public (Toutes Dépenses - Tous revenus)	69.9	75.8
Déficit du secteur privé (Investissements - Épargne)	-4.6*	-8.9
	65.3	66.9
(Importations-Exportations)**	65.3	66.9

\*Un(-) signifie un excédent de l'épargne sur l'investissement dans le secteur privé.

\*\* C'est-à-dire, l'écart entre Absorption et Ressources.

Source: La construction de ce tableau utilise les données du Ministère du Plan et de la Coopération, dans "Principaux Indicateurs Macro-Économiques", 24.05.94

7. Déséquilibre céréalier chronique. Soit insuffisance de la production destinée à la consommation soit blocage par ci par là des sorties en direction des zones où le déficit est plus grand encore et, dans la foulée, distorsions des prix et manque à gagner dans la mesure où le manque de fluidité du marché ne permet pas d'optimiser l'effort de production.

Soit consommation actuelle déficitaire en regard de la norme de 135kg de céréales par an par habitant, encore que dans certaines régions la moyenne dépasse cette norme. Quel serait l'apport macroéconomique de l'application de cette norme à l'échelle nationale?

Ainsi pour une population de 6.3 millions d'habitants le déficit céréalier relatif à la norme s'élèverait à 0.11 million de tonnes. Et s'il faut en croire les pronostics sur la production céréalière, ce déficit relatif à la norme devrait aller en augmentant.

Quantité requisse (a)	Consommation actuelle (b) (en milliers de tonnes)	Déficit actuel tonnes (a-b)	(%) (a-b)/b
850	737	113	15.3

Les besoins de longue période croîtront au rythme de 3.65% par an, et la production 1.79% par an

Source: B.I.E.P.  
Programme d'Ajustement structurel des filières  
céréalières au Tchad (N'Djamena, avril 1994). Annexe 1

**8. Déficit céréalier chronique sous-jacent au déséquilibre entre consommation et Pib, entre consommation et investissement privés.** La production céréalière à 85% consommée, représente entre 19% et 20% du Pib. Si elle avait été en moyenne 18% plus forte en 1993, et si 85% de l'augmentation de la production aurait été consommée, cela aurait permis de combler le déficit céréalier relatif, environ 15% de la consommation en 1993. L'importance macroéconomique de ceci est que: i) un accroissement de 18% de la production céréalière en soi contribuerait 3.6 points de pourcentage à la croissance du Pib; ii) cela en devenant une augmentation permanente aurait des effets d'entraînement sur l'activité dans les autres secteurs et notamment le transport, le commerce, par conséquent, sur les revenus et la capacité d'épargner; iii) le niveau des prix des céréales est une question importante, car il conditionne essentiellement le pouvoir d'achat des revenus de la plus grande partie de la population, d'autre part, comme nous l'avons précédemment souligné, il influe sur d'autres politiques et notamment la politique cotonnière. La gravité toutefois du problème céréalier est inégale selon les régions. Dans le Nord Sahel l'insécurité alimentaire est quasi permanente, et le déficit céréalier chronique; dans le centre Sahel l'insécurité

alimentaire conjoncturelle est fréquente; dans le Sud Sahel l'insécurité alimentaire l'est moins; alors que l'insécurité alimentaire est plutôt inconnue du sud du pays (Voir B.I.E.P., Programme d'ajustement structurel, ibid., p 17 et suivantes; Consultation sectorielle sur le développement rural, la Sécurité alimentaire et les Ressources hydrauliques Vol.2, pp 51 et suivantes)

**9. Clivages entre secteur traditionnel (l'informel) et secteur moderne (le formel) où nombre d'activités dépendent du premier secteur. C'est la société duale. Il n'existe pas encore de marché national du travail ni du crédit ni des céréales ni du transport. Il existe des marchés atomisés que séparent des barrières visibles (inexistence de routes et difficultés du transport) mais aussi des barrières invisibles (certains pouvoirs discrétionnaires des chefs locaux intervenant dans le marché). Le secteur informel est la véritable source de l'activité, étant donné l'importance de l'agriculture et de l'élevage et l'état embryonnaire des industries de transformation. Et il n'est pas du tout certain que le secteur moderne entraîne l'autre secteur dans la voie du développement, comme on se plaît à l'imaginer dans les modèles. Au fait, dans la société duale qu'est le Tchad on doit recourir à des projets pour supprimer de nombreux goulets d'étranglement de la production. Sans quoi il y a bien peu à attendre de la récente dévaluation du franc CFA, vu que les agents économiques qui en majorité sont dans le secteur informel n'ont pas accès aux leviers qui leur eussent permis de profiter de la dévaluation en prenant des initiatives.**

## C. IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DES FILIERES: AGRICULTURE, ELEVAGE

Agriculture, Élevage constituent le secteur primaire du Tchad. Ensemble ils contribuent entre 40% et 50% de la production intérieure. En réalité beaucoup mieux que cela, quand on pense aux effets d'entraînement qu'ils ont sur le secteur tertiaire en particulier le transport, le commerce de gros et de détail.

Un calcul rapide permet de s'en faire une idée. Par exemple, sur la base des données de 1983, 1992 et 1993, on peut dire qu'au Tchad en moyenne 1 milliard de francs CFA de production agricole et d'élevage correspond à 0.76 milliards de production dans les autres secteurs. Autrement dit, quand la production agricole et d'élevage augmente, les secteurs secondaire et tertiaire aussi produisent davantage. Et puisque l'agriculture et l'élevage sont les deux mamelles de l'économie, raisonnons en disant que c'est l'expansion de la production dans ce secteur qui détermine fondamentalement le comportement des autres secteurs. Et que si les rapports observés au cours des ans passés sont toujours valables, alors une augmentation d'un milliard de francs CFA de la production agricole et d'élevage conduit non pas à 1 milliard, mais à 1.31 milliards de francs CFA d'augmentation de la production intérieure aux prix du marché. Les ratios utilisés pour ce calcul figurent au Tableau I.8

Les cultures vivrières et notamment les céréales représentent plus de 30% du Pib, et sont suivies du coton graine avec un peu plus de 2% en 1993. En général la valeur ajoutée globale du coton fibre excède celle du coton graine, toutefois en 1993 chacune contribuait au Pib à concurrence de 2.5%

Étant donné la relation 2.6 tonnes de coton graine produites pour 1 tonne de coton fibre, aussi, vu les valeurs ajoutées respectives de l'un et de l'autre, il est permis d'estimer que le prix(caf) du coton fibre en 1993 équivalait à environ 5 fois celui du coton graine. En supposant que le prix au producteur(incluant le transport) était aussi le prix du kilo de coton graine, le producteur aurait donc reçu par kilo de coton graine entre 19% et 22% du prix(caf) du coton fibre. Ces pourcentages doivent être multipliés par 2.6 pour apprécier l'impact associé à la production de coton fibre sur le revenu du producteur de coton graine. Ceci est important quand on pense aux avantages comparatifs qu'il y a à produire plus de coton et moins de céréales, ou l'inverse, sur une même exploitation.

Tableau I.8 Décomposition par secteurs  
de la production intérieure aux prix du marché

	1983	1991	1992	1993
	En milliards de fr.CFA:			
Pib au coût des facteurs	143.0	205.2	220.2	222.5
Pib aux prix du marché	146.3	214.5	230.8	239.1
	En pourcentage du Pib			
Pib aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0
dont:				
Impôts indirects	2.2	4.4	4.5	7.0
Production	97.8	95.6	95.5	93.0
dont:				
Agriculture	25.4	30.0	33.5	33.6
Élevage	16.4	11.7	11.2	11.1
Total agric,élevage	41.8	41.7	44.7	44.7
Secteur tertiaire	40.0	38.4	37.0	35.2
Secteur secondaire	16.0	15.5	13.8	13.1

Source: Comptes économiques: 1983-1993, op.cit.  
Tableau IV.a, p.45

Nous supposons les producteurs de coton suffisamment intéressés aux comparaisons de prix pour se faire une idée de la grappe optimale des cultures qu'il serait le plus payant pour eux d'entreprendre, bien entendu, sous réserve des contraintes qu'ils se fixent eux-mêmes et de celles qu'ils subissent sans en avoir la maîtrise. Par ailleurs on sait que la demande locale est forte et soutenue en ce qui regarde les oléagineux, et que l'évolution récente des prix des oléagineux et des céréales a développé l'intérêt des producteurs de coton pour ces autres cultures. La filière coton semble connaître des jours difficiles. (Voir Volume 2- DIAGNOSTIC ET STRATÉGIES. Ministère du Plan et de la Coopération, de l'Agriculture et de l'Environnement Décembre 1993. Pp 14-15).

Tableau I.9 Importance économique des cultures vivrières et du coton, en pourcentage du Pib

	1983	1991	1992	1993
Agriculture, total	25.4	30.0	33.5	33.6
Cultures vivrières*	21.3	26.9	31.5	31.1
Coton graine	4.1	3.1	2.0	2.5
Secteur secondaire:				
Coton fibre	3.2	3.4	3.6	2.5

\*Céréales: sorgo, mill pénicillaire, berbéré, maïs, riz, blé.  
Oléagineux et légumineuses: arachide, niébé, sésame, voandzou  
Fruits et légumes

Source: Les Comptes Économiques: 1983-1993, op.cit.  
Ministère du Plan et de la Coopération,  
Tableau IV.a, p.45

Quant à l'importance de l'agriculture et de l'élevage pour les occupations en milieu rural, elle est estimée à 80% des emplois ruraux, dont plus des deux tiers sur des

exploitations qui ont entre 2 et 3 hectares et sur lesquelles en moyenne travaillent entre 5 et 7 personnes. Or l'expansion de la production vivrière se fait surtout par l'extension des surfaces emblavées et par l'augmentation proportionnelle des hommes-jours, d'où création d'emplois.

Agriculture, Élevage fournissent au Tchad ses produits exportables. En tête du classement on retrouve le coton fibre et le bétail, à eux seuls entre 70% et 80% des exportations. Les autres produits et notamment la gomme arabique, l'arachide, se partagent le reste. Les données figurent au Tableau I.10. Vient ensuite le Tableau I.11 avec sa liste des principales cultures dans les recettes d'exportations agricoles de l'Afrique subsaharienne. Le coton occupe le troisième rang après le cacao et le café. Mais le Tchad étant un petit producteur exportateur, quel que soit le produit, est preneur de prix sur le marché mondial. L'examen économique de la question des taxes et autres prélèvements à l'exportations de produits agricoles ou d'élevage, fera ressortir la signification de la contrainte de prix à laquelle le Tchad est confronté.

L'arachide n'est pas importante dans les recettes d'exportations agricoles de l'Afrique subsaharienne. Ni le sésame du reste non cité parmi les neuf importantes cultures. De l'une ou l'autre les exportations tchadiennes font moins de 5/10 de 1% des exportations mondiales. Si le Tchad paraît peser d'un poids plus lourd dans l'approvisionnement régional, en revanche sa situation de pays enclavé restreint les déplacements jugés économiques si on considère la cherté du transport. Diversifier les exportations tout en cherchant à désenclaver le commerce extérieur, c'est un objectif d'importance et qui doit privilégier les produits à haute valeur ajoutée internationale. Or, parmi ceux que le Tchad est déjà en position de produire sur une grande échelle il se

trouve la gomme arabique et le boeuf. Les perspectives pour le coton et pour d'autres produits sont décrites au Tableau I.12. On n'y remarque rien de bien encourageant pour le coton.

Tableau I.10 Structure des exportations du Tchad

	1988	'89	'90	'91	'92	'93
Exportations, total						
Milliards Fr CFA	42.9	49.6	52.7	54.6	50.3	41.8
		(Pourcentages)				
dont:						
Coton	47.5	50.2	51.2	44.1	50.0	38.0
Bétail	27.3	26.8	27.5	29.3	26.2	34.9
Autres produits	20.4	24.9	27.0	24.1	22.2	15.9
Autres produits		(Milliards de Fr CFA)				
Total	10.8	11.4	11.2	14.5	14.8	11.3
dont:						
Gomme arabique*	-	-	-	2.4	5.3	7.2
Arachide*	-	-	-	1.5	2.3	-
Sésame*	-	-	-	0.2	0.2	-
Oignons, ail*	-	-	-	-	1.1	-
Autres produits				10.4	5.9	
*Estimation.						

Source: G. Caprio, T. Massingar, W. West, I. M. Sanda, Overview Study of Chad agricultural export products (USDAID, February 1994). Ce document contient une estimation par produit exporté en 1991-92 (Ibid., Table 5, p. 80). C'est ce chiffre qui est appliqué ici à l'année 1992.

Arachide, sésame: nous avons procédé à l'estimation de la valeur exportée en 1991. - Partant du volume (Cf. Caprio et al) et de l'évolution des prix au producteur, entre 1991 et 1992, nous avons corrigé les prix (Cf. Caprio et al).

En ce qui concerne le prix au producteur, voir Les Comptes Économiques: 1983-1993, op.cit., Tableau VIII.1, p. 58

Tableau I.11 La part des principales cultures dans les recettes d'exportations agricoles de l'Afrique subsaharienne

(Pourcentages)

Culture	1961-69	1970-79	1980-89	1989-90
Arachides	10.9	5.5	2.1	2.5
Bananes	1.3	0.7	0.5	0.7
Cacao	16.1	20.6	21.9	19.5
Café	19.2	25.9	26.7	20.5
Caoutchouc	2.6	1.7	2.1	3.0
Coton	10.0	9.1	8.5	12.0
Sucre	4.0	4.7	5.8	7.0
Tabac	3.9	3.2	4.8	6.4
Thé	2.1	2.6	3.7	4.2
Les neuf	70.0	74.1	76.0	75.9

Source: Banque mondiale, L'Ajustement en Afrique(Washington D.C. 1994.Tableau A.1,p 261)

Tableau I.12 Perspectives mondiales:prix,demande mondiale de denrées de base. Part de l'Afrique subsaharienne.

	Prix dollars de 1985		Demande croissance annuelle	Production Afr.subsah. en % du	
	project.			total monde	
	Année		Période 1998-2005	Période 1969/71	Année 1989
	1995	2000			
Café, cents/kg	132	165	1.0	32	21
Cacao, cents/kg	85	94	2.4	72	59
Riz, \$/tonne	178	197	2.5	2	2
Coton, cents/kg	111	115	1.0	11	7
Arachide	nd	nd	2.4	32	18
Maïs, 4/tonne	67	83	nd	nd	nd
Céréales*	nd	nd	1.8	7	8
Boeuf, cents/kg	178	196	nd	nd	nd

\* Céréales traditionnelles.

Source:K. M.Cleaver,  
Stratégie de développement agricole en Afrique subsaharienne  
et rôle particulier de la Banque mondiale  
(Banque mondiale: Washington D.C.1993).  
Présentation inspirée des Tableaux 4.1 et 4.2, pp 46 et 47

## BIBLIOGRAPHIE

Bureau interministériel d'Études et des Projets(B.I.E.P.):  
--PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL DES FILIERES CÉRÉALIÈRES  
AU TCHAD.N'Djaména, avril 1994  
--ÉVALUATION RAPIDE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU  
TCHAD.N'Djaména, septembre 1992  
--ÉTUDE DE LA FILIERE FRUITS ET LÉGUMES(2eme  
Phase).N'Djaména, Mai 1990

Ministère du Plan et de la Coopération, Ministère de  
l'Agriculture et de l'Environnement, CONSULTATION SECTORIELLE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES  
RESSOURCES HYDRAULIQUES, Volumes 1, 2, 3, 4. Cellule technique  
d'appui.N'Djaména, Décembre 1993

Ministère du Plan et de la Coopération, LES COMPTES  
ÉCONOMIQUES: 1983-1993, Direction de la Statistique, des Études  
économiques et démographiques.N'Djaména, septembre 1993

Banque mondiale, L'AJUSTEMENT EN AFRIQUE, Réformes, Résultats et  
Chemin à parcourir. Washington D.C., 1994

F. Corfmat, P. Mathieu, M. Molinier, TCHAD: RÉFORME DU SYSTEME  
FISCAL, Département des finances publiques, FMI. Washington D.C.  
Décembre 1988

J-P. Cornély, R. Boisvert et J. Nizoux, TCHAD: POURSUITE DES  
RÉFORMES FISCALES ET ADMINISTRATIVES: GESTION DU SECTEUR  
INFORMEL ET DES EXONÉRATIONS ET INFORMATIONS A LA DIRECTION  
DES IMPOTS ET TAXES, Département des finances  
publiques, FMI. Washington D.C. Juillet 1992

G. Caprio, W. West, T. Massingar et I. M. Sanda, OVERVIEW STUDY OF  
CHAD AGRICULTURAL EXPORT PRODUCTS, préparé pour le compte de  
l'USAID, N'Djaména, February 1994

Kevin M. Cleaver, STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE  
SUBSAHARIENNE ET ROLE PARTICULIER DE LA BANQUE MONDIALE (Banque  
mondiale: Washington D.C. 1993)

## II. INCIDENCE DES TAXES A L'EXPORTATION

Définition du problème

Précisions sur les taxes à l'exportation

Taxes ad valorem transformées en taxes selon le poids ou par unité. Une conséquence des pratiques fiscales

Facteurs déterminants de la baisse du prix net à l'exportateur

Observations sur les prix relatifs. Cas général. Cas particuliers

Production, taxation des exportations de gomme arabique. Étude de cas

### A. DÉFINITION DU PROBLEME

Derrière la fiscalité il y a les fins pour lesquelles une collectivité choisit d'imposer ses membres, il y a aussi les raisons d'appliquer certains impôts et pas les autres. Les fins et les raisons diffèrent selon que cette collectivité est l'état-nation ou l'une de ses divisions administratives soit préfecture, commune urbaine, canton, communauté rurale, village. Les raisons peuvent être d'essence coutumière comme quand la collectivité s'appelle un canton, un village, ou d'inspiration moderne, quand elle porte le nom d'État. Mais quelles que soient les raisons, imposer c'est d'abord et avant tout exercer un pouvoir sanctionné par des traditions ou par des lois.

Les fins justifiant une imposition sont multiples et variées. Mais pour quiconque est chargé de collecter des impôts le but premier c'est de procurer des revenus à la collectivité afin qu'elle ait les moyens de remplir ses engagements. En sorte qu'un examen critique des impôts peut nous entraîner sur un autre plan, celui des dépenses auxquelles l'argent des impôts est sensé servir. On peut tomber d'accord sur les fins (les dépenses) et même sur les moyens (les impôts

en financement des dépenses), tout en étant en désaccord sur les applications(les modalités).

Au Tchad la fiscalité autant à l'échelon local qu'à l'échelle nationale conserve des pratiques ayant pu jadis convenir, justement, parce qu'on en était encore au stade de l'économie domestique agro-pastorale, un stade beaucoup moins avancé que celui de l'économie nationale qu'est désormais le Tchad et tout de même plus qu'une économie agro-pastorale. Des pratiques fiscales séculaires mais conçues pour un âge qui n'est plus celui du monde actuel, peuvent fausser les prix, déjouer les anticipations, alors que de plus en plus l'économie contemporaine repose sur l'exploitation des avantages comparatifs révélés par les marchés concurrentiels. C'est en partie parce qu'ils sont contraints d'être internationalement compétitifs que les exportateurs se tournent vers les moyens de déjouer la fiscalité quand elle se trompe d'accent.

#### **LE PROBLÈME DE FOND:**

Quel que soit le produit, le Tchad est soit un petit producteur soit un petit consommateur. A toutes fins utiles, il est à la fois l'un et l'autre. Et quand il exporte, il est un petit fournisseur. L'hypothèse que le Tchad pourrait à son avantage former avec d'autres fournisseurs une coalition durable de pays exportateurs, soit pour le coton soit pour la gomme arabique soit pour le boeuf, ne résisterait pas à l'examen. Pour ainsi dire, le Tchad pourra exploiter ses avantages comparatifs et le faire avec autant de liberté que lui en donne son statut de preneur de prix sur le marché mondial.

Telle est la nature de la contrainte de prix en ce qui concerne l'examen de l'incidence des taxes à l'exportation, mais en réalité de toutes les taxes, légales ou "sauvages", et de toutes les dépenses aux fins d'obtenir l'autorisation d'exporter ou de franchir des obstacles. Et des dépenses qui

en étant anticipées par conséquent influent sur les comportements. Ainsi l'exportateur qui sait devoir affronter ces déboursés cherche néanmoins à minimiser les coûts. Mais en adaptant son comportement l'exportateur force d'autres opérateurs à adapter le leur. Il s'ensuit des modifications dans les conditions d'achat et de revente des denrées qu'on destine à l'exportation.

## B. PRÉCISIONS SUR LES TAXES A L'EXPORTATION

Les pratiques fiscales au Tchad révèlent une multiplicité de prélèvements à un titre ou à un autre, par un pouvoir ou par un autre. Le vocabulaire en est imprégné, du moins si l'on en juge par la prolifération des termes pour désigner souvent une même réalité.

A commencer par l'emploi abusif du mot:taxe. Par exemple, la "taxe d'abattage" sur la viande exportée (couramment 49 francs le kilo). En réalité il s'agit non d'une taxe mais d'un prix fixé au kilo de boeuf apprêté pour l'exportation; ce prix est chargé à l'exportateur utilisant l'Abattoir frigorifique de Farcha. Un prix constant, donc indépendant du poids ou du nombre. Et qui pourrait bientôt monter à 58 francs CFA. Quels sont les services obtenus en échange des 48 francs/kg?

Ces services sont: l'abattage, la réfrigération et la palettisation, le transport et la livraison du boeuf à l'aéroport de N'Djamena pour expédition. Les mêmes services de base, soit abattage et réfrigération, sont facturés 40 francs CFA à quiconque les utilise mais qui au lieu d'exporter destine la viande au marché local.

Il est fréquent d'entendre les gens parler de déboursés à faire en faveur d'un organisme public ou semi-étatique et dire qu'ils sont ainsi amenés à acquitter des taxes. Mais une taxe n'est jamais en rapport avec les services reçus par celui qui la verse, alors qu'un prix (non subventionné) est en rapport avec soit le service soit l'ensemble des choses qui font l'objet pour lequel on accepte de verser un prix. Par ailleurs le prix d'un service offert sur un marché est sensé rémunérer les facteurs et permettre au vendeur (producteur) de récupérer le coût des intrants intermédiaires.

Si on est justifié de parler de tarif public lorsque le prix d'une chose ou d'un service est fixé par les pouvoirs publics, on n'est pas autorisé à confondre tarif public et taxe. Le tarif de l'Abattoir frigorifique de Farcha n'est pas une taxe sur l'abattage.

Autre exemple, l'éleveur-exportateur de bétail emprunte un passage, un pont, et en contrepartie paie une taxe, en réalité il s'agit d'un péage, derrière quoi il y a des services. Ou encore, il se fait escorter avec son troupeau, utilise les ravitaillements en eau des villages, les services de conditionnement, en échange de quoi il acquitte chaque fois non pas une taxe mais un paiement contre prestations de services.

Encore un piège dans l'interprétation des taxes à l'exportation (export taxes). S'agit-il de taxes prélevées uniquement à l'exportation? Prenons la taxe de redevance statistique et qui s'applique dès qu'une déclaration détaillée est exigée par les douaniers: elle doit être acquittée et par ceux qui importent et par ceux qui exportent.

La taxe sur le bétail à l'occasion de l'achat d'un bovin dans un marché public, est un autre exemple. Elle consiste à payer pour se procurer auprès des autorités chargées de sa perception un ticket autorisant une transaction sur le bétail, indépendamment de la finalité. Y est assujetti aussi bien celui qui achète pour fins d'élevage, que celui qui achète pour l'abattage et revendrait le produit sur le marché ou bien l'exporterait. On pourra consulter au Tableau II.1 les taxes et autres paiements explicites à l'exportation du bétail et de l'arachide respectivement.

#### C. TAXES AD VALOREM TRANSFORMÉES EN TAXES SELON LE POIDS OU PAR UNITÉ. Une conséquence des pratiques fiscales

Les taxes ad valorem frappent directement la valeur imposable. S'il s'agit de marchandises, la valeur est fonction à la fois du prix et de la quantité. On pourrait donc croire que le rendement des taxes ad valorem illustrées au Tableau II.1 varie autant avec les prix qu'avec les quantités exportées. La réalité est tout différente. Les pratiques fiscale courantes en matière de définition de l'assiette imposable utilisent une valeur mercuriale le plus souvent sans rapport avec les prix de marché.

Le fait d'appliquer un pourcentage fixe (le taux de la taxe) à une valeur imposable prédéterminée (la valeur mercuriale) et qui reste constante en dépit des changements des prix de marché des produits imposables, dénature la taxe ad valorem et la convertit en taxe forfaitaire de facto, qu'on exprime selon le poids, sinon, par tête comme c'est l'usage pour le bétail.

L'impôt forfaitaire est régressif, en ce sens que le taux effectif de l'imposition varie en sens inverse de la valeur imposable. Ainsi une taxe nominale de 3% et pourtant égalisée à 60 francs CFA si constamment appliquée à une valeur mercuriale constante de 2000 francs, se transforme en un taux effectif de 6% si la vraie valeur (de marché) est deux fois moindre. On cite à ce propos le cas suivant. Dans la ville de Sahr il fut un temps où les douaniers évaluèrent à 30000 francs CFA le sac d'arachide qui en valait moins de 7000. Eux en fixant une valeur mercuriale aussi élevée convertissaient de facto en un barème de 36.4% une taxe pourtant de 8.5%

Ces pratiques sont condamnables parce qu'elles déforment les rapports de prix sans tenir compte de l'orientation véritable des forces en présence sur le marché. Mais de quels prix s'agit-il? Il s'agit du prix incluant la taxe sur le produit. Supposons que la taxe s'élève à 100 francs le sac, et qu'en ce jour de marché le prix moyen payé par les acheteurs est 6000 francs le sac.

Voici à l'aide d'une illustration comment procéder à l'analyse de la question.

Hypothèse:

Taxe collectée au niveau de l'acheteur.  
Raisonnement de l'acheteur

Prix de l'acheteur	6000 francs CFA
Moins:taxe	100
Prix net au vendeur	5900

Hypothèse:

Taxe collectée au niveau du vendeur.  
Raisonnement du vendeur

Prix du vendeur	5900 francs CFA
Plus:taxe	100
Prix chargé à l'acheteur	6000

Qu'y a-t-il d'important à retenir de cette illustration?

L'imposition d'un produit vendu sur un marché libre et qui satisfait acheteurs et vendeurs, détruit l'égalité entre le prix de l'acheteur (celui payé par l'acheteur) et le prix du vendeur (celui reçu net par le vendeur). Ce raisonnement suppose qu'en l'absence de tout impôt, le prix de l'acheteur est égal au prix du vendeur. On peut, sans risque de commettre une grave erreur d'appréciation, penser que les marchés locaux des produits agricoles exportables du Tchad, sont des marchés où la tendance fondamentale est que les prix des acheteurs se rapprochent des prix des vendeurs, produit par produit, marché par marché, en particulier pour ce qui concerne les produits agricoles ou d'élevage. Et dans ces conditions, la conclusion précédente demeure valable: l'imposition du produit détruit l'égalité entre le prix de l'acheteur et le prix du vendeur.

L'imposition d'un produit à sa sortie du pays qui l'exporte s'analyse suivant un schéma identique. Sauf que la manière d'exprimer le constat est différente, justement à cause de la présence des autres charges comptées dans le prix fob (qui inclut les taxes à l'exportation). Partant du prix fob on obtient le prix caf en comptant le transport, les assurances et le déchargement au port d'arrivée. Autant utiliser le prix fob analysé en

PRIX FOB

Moins: Taxes à l'exportation  
Plus: Subventions à l'exportation  
Moins: Frais de l'exportateur  
(Transport, commercialisation, frais  
de port, divers)

=PRIX NET A L'EXPORTATEUR

Tableau II.1 Un classement des prélèvements à l'exportation  
Arachide(a) Bétail(a)

	Forfait*		Forfait*	
	Fr CFA	%	Fr CFA	%
Prélèvements:				
Liste Minist. Élevage:				
Droit de sortie	-	8.0	-	3.0
TCAE(exportation)	-	3.0	-	3.0
Taxe de statistique et recherche	-	1.0	-	2.0
Taxe de conditionnement	-	0.24	-	0.5
Taxe de préférence commu- nautaire		0.40	-	-
Sous-total		12.64	-	8.5
Fonds Élevage:				
Bovins	4600**		-	
Camelins	4500**		-	
Ovins/caprins	2700**		-	
Équins	3500**		-	
Asins	2600**		-	
Porcins	2600**		-	
Autre liste(b)				
Taxe municipale	250	-	500/sac***	-
Droit de passage-pont****	250	-	-	-
Droit du sultan(N'Djaména)	100	-	-	-
Droit du garant de la transaction au marché	1000	-	-	-
Droits divers	2000	-	-	-

(a) Bétail:Taux ad valorem communiqués par  
Ministère de l'Élevage.

Arachide:voir G.Caprio et al,op.cit.

Statistiques officielles

(b)Cas cité par Djibrine Terab(Voir ci-après)

\*Forfait: montant forfaitaire.

(%?):taux ad valorem mais appliqué  
à des valeurs mercuriales(voir textet)

\*\*Par tête de bétail.

\*\*\*Prélevé par la Mairie de Sarh.G.Caprio et al,op.cit

\*\*\*\*Pont de N'Guéli.Cité par Djibrine Terab,dans TABLE RONDE  
SUR LES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE(MINIST. DE  
L'ÉLEVAGE,Décembre 1993)

L'imposition de l'exportation d'un produit détruit l'égalité entre le prix net obtenu par l'exportateur et le prix fob incluant les subventions. Ce raisonnement suppose que l'introduction de la taxe à l'exportation du produit ne modifie pas la somme nette des autres éléments entrant dans la définition du prix fob ni le prix fob lui-même.

La question de fond est la suivante. Qu'est-ce qui fera changer plutôt le prix net à l'exportateur si le produit exporté est grevé de taxes à l'exportation?

#### D.FACTEURS DÉTERMINANTS DE LA BAISSSE DU PRIX NET A L'EXPORTATEUR

Les changements de prix ne sont qu'un aspect de l'incidence des taxes à l'exportation. Changement du prix net obtenu par l'exportateur et changement du prix fob dans la situation avec taxe, en regard du prix net obtenu par l'exportateur et du prix fob dans la situation sans taxe. Nous insisterons sur le changement du prix net à l'exportateur.

La raison de ce choix est simple et concerne les rapports de forces entre l'exportateur tchadien et l'importateur étranger à qui le marché international serait accessible s'il préférerait s'adresser au marché international, plutôt qu'à l'exportateur tchadien, pour s'approvisionner, quel que soit le produit exportable. Ces rapports de forces jouent décidément en faveur de l'étranger et contraignent l'exportateur tchadien à prendre comme donné le prix caf de l'importateur étranger, et donc, comme donné le prix fob, lui aussi. Devant ce constat et en outre si l'exportateur tchadien ne peut pas jouer sur ses

autres frais ni sur les subventions, le cas échéant, il ne reste qu'une possibilité. Si une taxe à l'exportation d'un produit est introduite dans ces conditions-là, le prix net à l'exportateur tchadien baisse d'un montant égal à la taxe sur le produit exporté.

Les raisons qui font que l'exportateur tchadien doit considérer le prix fob comme donné, sont les mêmes qui font croire que si l'exportateur tchadien peut avoir ce prix-là pour son produit, il ne sera pas intéressé à vendre moins cher, qu'à ce prix fob. Ces raisons se ramènent toutes à une question de poids relatif à l'ensemble des autres fournisseurs actuels ou potentiels.

Par exemple, même l'octroi d'un monopole à l'exportation de la gomme arabique soit de l'arachide soit du sésame ou encore du coton, ne changerait rien à la réalité des chiffres consignés au Tableau II.2

Dans le meilleur des cas et qui semble être celui de la gomme arabique, une baisse de 10% du prix fob moyen de la gomme arabique exportée par le Tchad, modifierait de moins de 1% la moyenne des prix de la gomme sur le marché mondial. Par ailleurs si le Tchad abaissait la gomme arabique au point de représenter une sérieuse menace pour ses concurrents, alors ceux-ci pourraient bien décider de protéger leurs marchés en prenant des mesures de rétorsion.

Tableau II.2 Importance relative du Tchad  
dans les exportations mondiales de coton,  
d'arachide, et de gomme arabique  
Année la plus récente  
Exportations Tchad Exportations  
Afrique subsah.  
(En pourcentage des exportations mondiales)

Arachide	.2	32.0
Coton	.5	11.0
Gomme arabique	6.7	100.0

Sources: G. Caprio et al, op.cit.

K.M. Cleaver, op.cit. p.47; Sanda I Mallot, op.cit., p.26

#### E. OBSERVATIONS SUR LES PRIX RELATIFS. CAS GÉNÉRAL. CAS PARTICULIERS

Pour ce qui est des prix relatifs on note des différences importantes dans la manière d'aborder l'analyse de l'incidence des taxes à l'exportation d'un produit pour lequel la demande intérieure est non significative et d'un autre pour lequel au contraire elle est relativement importante. La gomme arabique est en faible demande au Tchad, alors que le contraire est vrai pour l'arachide et le bétail.

Une définition utile du prix relatif de la gomme arabique qui est un produit d'exportation à 100% vers des pays développés, consisterait à comparer le prix fob de la gomme à celui d'un panier de choses importées de ces pays par le Tchad. Autrement dit, pour la gomme arabique son pouvoir d'achat en termes de ces choses-là. Une autre définition

utile du prix relatif de la gomme arabique part d'un point de vue différent: il s'agit de déterminer dans quelle mesure il y a avantage soit à faire la cueillette dans les peuplements naturels d'Acacias soit à organiser une plantation d'Acacias en vue de produire la gomme.

Une définition utile du prix relatif de l'arachide vendu sur le marché local et exporté vers des pays de la région et notamment la République centrafricaine et le Congo,consisterait à mesurer pour l'arachide son pouvoir d'achat en termes de produits que le Tchad pourrait en importer en échange. Et pas nécessairement tous des produits d'origine. Par exemple,si le Tchad vendrait de l'arachide au Cameroun et en échange importerait des biens importés de France au Cameroun,et qui lui reviendraient moins cher que si importés directement de la France au Tchad. Autrement dit pour la gomme arabique comme pour l'arachide---cela est vrai aussi du bétail,ou mieux, de la viande en remplacement du bétail à l'export---dans tous ces cas c'est le prix fob qui compte,même pour évaluer d'un point de vue national la consommation qui se fait au pays. C'est le cas général. Et une taxe à l'exportation est en fait une taxe en devises étrangères,les revenus fiscaux même encaissés en francs CFA ont leur contrepartie en devises.

Mais il faut compter aussi avec les producteurs qui font leur propre calcul pour déterminer quel serait l'avantage pour eux s'ils vendaient plutôt aux exportateurs qu'aux consommateurs locaux,sinon à l'étranger. C'est ici que les cas individuels ressortent. Nous allons procéder du général au particulier.

## CAS GÉNÉRAL

- 1-

Un montant spécifique de droits combinés à d'autres valeurs fixes obtenues par application de taux fixes à une valeur mercuriale stable, transforment en forfait toutes les taxes à l'exportation, et la plupart du temps un forfait au poids ou par objet.

-2-

Le rendement d'une taxe forfaitaire est fonction du nombre ou du poids et non de la valeur des objets. Par exemple, le rendement des taxes ad valorem sur l'arachide exportée est fonction du nombre des sacs exportés tant et aussi longtemps que la valeur mercuriale reste indépendante du prix du marché

-3-

Le taux effectif d'une taxe forfaitaire varie inversement avec la valeur de marché. Toute taxe ad valorem réduite à une taxe forfaitaire pénalise les transactions de faible valeur de marché si la valeur mercuriale est fixée à un niveau supérieur.

-4-

Puisque les prix des produits agricoles évoluent diversément, c'est-à-dire pas nécessairement dans la même direction, en tout cas pas forcément au même rythme, les taxes ad valorem qui dans la pratique sont des taxes forfaitaires modifient de manière artificielle et imprévisible les rapports de prix.

## CAS PARTICULIERS

-5-

S'agissant d'un produit exportable taxé mais en demande aussi sur le marché local, son prix net à l'exportateur baissera relativement à son prix sur le marché local, toutes

choses égales par ailleurs. Et l'avantage à l'exporter pourrait disparaître pour des raisons tenant au mode de taxation et non pas au marché. C'est le cas de l'arachide.

-6-

S'agissant d'un produit exportable et taxé mais peu ou point consommé localement, son prix net au producteur baissera relativement aux prix des autres produits, toutes choses égales par ailleurs. Mais l'avantage à l'exporter ne disparaîtrait pas pour autant. C'est le cas de la gomme arabique.

-7-

S'agissant d'un produit exportable et taxé, pour lequel la demande locale augmente plus que proportionnellement à l'accroissement du revenu, son prix net à l'exportateur baissera relativement à son prix sur le marché local et d'autant plus si, dans le même temps, le revenu de la population augmentait, toutes choses égales par ailleurs. Et l'avantage à l'exporter diminuerait. C'est le cas de la viande.

-8-

Étant donné que l'intensité en facteurs n'est pas la même pour toutes les cultures, les unes exigent à l'hectare plus d'heures travaillées, que les autres (voir Tableau II.3). Conséquemment les choix de cultures déterminent l'intensité en facteurs. Par exemple l'accroissement des cultures vivrières par l'extension des surfaces emblavées et non par un effort de productivité comme c'est le cas du coton "en productivité".

-9-

Des changements persistants de prix relatifs qui augmentent l'attrait d'un des produits se traduisent par des revenus plus attractifs pour les facteurs dans lesquels le produit est intensif conduisent à augmenter l'intensité générale des autres facteurs. Ainsi l'exploitation de la gomme arabique est intensive en espaces terres dont la rente éventuellement augmentera avec le prix relatif de la gomme arabique. Cela devrait augmenter l'attrait des plantations

d'Acacias et inciter à l'utilisation intensive de la main d'oeuvre.

-10-

Les modifications des rapports de prix disons des céréales et du coton ont des incidences sur l'offre de ces produits. De même l'évolution des prix mondiaux en modifiant les prix fob auront des incidences sur l'offre des produits exportables.

Tableau II.3 Intensité en facteurs selon les cultures: superficies et main-d'oeuvre en hommes-jours.

Cultures	Superficies en hectares (1)	Hommes/jours (2)	Intensité (2)/(1)
Coton produc.**	1.5	149	99.3
Berbéré	0.4	24	60.0
Arachide	0.6	34	56.7
Pénicillaire	1.0	55	55.0
Coton tra.***	0.5	24	48.0
Sorgho	1.0	46	46.0

\*D'avril à la fin de mars de l'année suivante. Une exploitation en culture manuelle dans la Zone soudanienne\*. Enquêtes sur des exploitations d'une superficie moyenne de 5 hectares et abritant en moyenne 12 personnes dont 4 actives. Les occupations du sol correspondent aux cultures selon la répartition indiquée dans la colonne(1).

\*\*Coton en "productivité", emploi d'engrais et d'insecticides.

\*\*\*Coton à la façon traditionnelle

Source: Bureau Interministériel  
d'Études et des Projets, PROGRAMME  
D'AJUSTEMENT STRUCTUREL DES  
FILIERES CÉRÉALIÈRES  
AU TCHAD. Avril 1994. P 28

F.PRODUCTION,TAXATION DES EXPORTATIONS  
DE GOMME ARABIQUE. ÉTUDE DE CAS.

Une Industrie saisonnière exportatrice  
Évolution des prix extérieurs et  
des prix intérieurs de la gomme arabique  
Incidence des taxes à l'exportation  
Mesures de la perte économique

F.1 UNE INDUSTRIE SAISONNIERE EXPORTATRICE(a)

L'industrie de la gomme arabique intéresse à plus d'un titre. D'abord il s'agit d'une industrie naissante (infant industry), quand bien même les exportations remonteraient aux années 50. En effet, les statistiques sur les exportations les font débiter avec moins de 50 tonnes en 1955-56. Un sommet fut atteint en 1967-68 avec des exportations de 1435 tonnes et auquel succéda en 1976 un arrêt qui parut définitif, à tout le moins dans cette période agitée de la fin des années 70 au Tchad. Une reprise avec moins d'une tonne exportée en 1982-83 fut suivie d'un rebondissement spectaculaire du tonnage en 1985-86 avec 2000 tonnes, et depuis 1991-92, avec 3800 et jusqu'à 6000 tonnes annuelles. Les Douanes enregistrèrent 4687 tonnes en 1992-93. Cependant on n'ignore pas non plus que les Douanes n'arrivent pas à tout contrôler, et que des tonnes de gomme arabique exportées ne figurent en nulle part dans leurs registres.

(a) Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt l'étude de Sanda Ildjima Mallot, BILAN-DIAGNOSTIC DE L'EXPLOITATION DE LA GOMME ARABIQUE AU TCHAD (Mission française de coopération et d'action culturelle: N'Djamena, octobre 1993); le numéro 4 du bulletin AGRI-INFO, avril 1994, contient d'autres informations sur la gomme arabique; nous avons consulté le rapport de Nathan Associates inc.: PROFILE OF POTENTIAL GUM ARABIC INDUSTRIES IN CHAD (USAID, 1989)

La gomme arabique possède de multiples usages industriels un peu partout dans le monde, outre tous ses usages domestiques traditionnels mais auxquels pourtant elle ne doit pas sa valeur économique actuelle. C'est un produit très demandé, comme l'atteste le marché international où il se vend à \$3500 la tonne, en hausse de 71% sur 1991. Un cours plusieurs fois supérieur à celui du coton ou du sucre ou du café ou du cacao ou encore de l'arachide.

On peut à toutes fins utiles considérer nulle la demande au Tchad, autre qu'à des fins artisanales du reste guère importantes d'un point de vue économique. En sorte que la véritable demande est étrangère, c'est la demande pour l'exportation de la gomme arabique. Cette demande à son tour évolue en symbiose avec des marchés solidement entretenus par une demande mondiale croissante de produits de grande consommation: conserves, confiseries, boissons, produits pharmaceutiques, cosmétiques, encres, colles, etc. Il existe des succédanés et qui sont des produits synthétiques auxquels la gomme arabique est cependant préférée.

La gomme de première qualité exportée du Tchad est connue sous le nom de KITIR, gomme dure extraite de l'Acacia sénégale ou de l'Acacia *laeta*, et qui rivalise avec la KORDOFAN originaire du Soudan et passant pour le *nec plus ultra* de son espèce. Les sols propices à la culture de ces Acacias se retrouvent dans les préfectures du Biltine, du Ouaddaï, du Guéra, et du Chari-Baguirmi. Environ un sixième de la superficie de la zone sahélienne offre à l'Acacia sénégale un terrain naturel de croissance. Mais de l'ensemble des superficies arbustives de la zone sahélienne et qui sont des surfaces de peuplements naturels potentiellement exploitables, à peine 40% est actuellement mis en valeur. Et la production annuelle évaluée à 5000 tonnes aurait des

possibilités pour plus de 10000 tonnes si le taux d'exploitation augmentait de 40% à 100%

Le Tchad exporte aussi la gomme de deuxième qualité connue sous le nom de TALHA, gomme friable extraite de l'Acacia *seyal*. Les sols propices à sa croissance se trouvent dans les préfectures du Kanem et du Salamat. Quant à la SINEIN, gomme de troisième qualité, elle n'est pas exportable, du moins pas encore.

Depuis 1988 au Tchad l'exploitation de la gomme arabique est laissée au secteur privé, après avoir été tour à tour confiée à des mutuelles rurales qui jusqu'en 1964-65 par appel d'offre revendaient aux exportateurs; puis à la SONACOT (Société Nationale de la Commercialisation du Tchad) jusqu'en 1982, à qui succéda la STEGA (Société Tchadienne d'Exploitation de la Gomme arabique) de 1982 à 1988.

Aujourd'hui quatre maisons réalisent l'essentiel des exportations de gomme arabique. Ce sont: ABHS (Entreprise ABOUL-HASSANEIN); ECBTP (Entreprise de Construction des Bâtiments et des Travaux Publics); SCCL (Société Commerciale du Chari et du Logone); SODEC (Société pour le Développement Commercial).

Les producteurs sont ou bien des paysans cultivateurs ou bien des pasteurs ou encore des agro-pasteurs. Cueillir la gomme arabique n'est pas leur seule ni souvent même leur principale activité. Ces producteurs occasionnels se soumettent avant tout au fait qu'entre novembre et juin, ils sont les uns, des agriculteurs disponibles pour la cueillette, et les autres, des pasteurs en séjour avec leur troupeau au voisinage de peuplements naturels d'Acacias. En ce qui les concerne, la cueillette est une activité rémunératrice et qui signifie parcourir des kilomètres et des kilomètres

pendant des journées entières. Il semble qu'il faille en parcourir une dizaine pour cueillir 50 grammes. Au reste les peuplements naturels se trouvent dans des contrées sauvages et dépourvues d'eau potable. Bref, il s'agit d'abord et avant tout d'un secteur à l'âge de la cueillette, et les conditions actuelles de production associent à de grands espaces une nombreuse main d'oeuvre. En ce sens c'est une activité à haute intensité capitaliste, avec pour tout capital les espaces naturels surtout (land).

D'autres exploitants pratiquent la saignée des Acacias des plantations, laissent passer quelques semaines avant la d'aller cueillir la gomme. A mesure que se développera cette technique la production deviendra de moins en moins intensive en espaces. Un résultat prévisible dès lors que la hausse de la valeur foncière des sols propices conduirait à modifier les proportions dans lesquelles les exploitants combinent terre et main d'oeuvre pour planter des Acacias et pour pratiquer la saignée. Ce qui donne de meilleurs résultats en termes de productivité. La fréquence annuelle des saignées, semble-t-il, ne doit pas normalement dépasser trois. Le rendement des Acacias augmente avec les années jusqu'au moment où il atteint un sommet quelque part entre la septième et la douzième année, puis décroît. L'arbre peut être régénéré par taillis.

Il ne fait pas de doute que l'avenir de cette branche du secteur primaire va de plus en plus dépendre des investissements soit dans les infrastructures nécessaires à la mise en valeur des contrées pour le moment inaccessibles, soit dans des plantations d'Acacias et dans une extraction programmée de la gomme arabique. Alors intervient la rentabilité financière et économique des investissements. Il est déjà temps de faire de ce secteur un projet national de

mise en valeur de contrées sauvages, les populations d'Acacias desquelles à l'heure actuelle sont en puissance un gisement de devises étrangères, car la gomme de première qualité est en forte demande à l'étranger.

La gomme cueillie par les paysans est revendue à des commerçants du secteur traditionnel, les habitués des marchés ruraux. Et son prix est la rémunération de la cueillette. Il y a toutefois un large fossé entre le prix de ce travail et le prix fob de la gomme exportable, compte tenu de la nécessaire transformation élémentaire que l'exportateur donne à la matière première. N'exagérons rien. Par transformation entendez le nettoyage, le triage, et la mise en sac, toutes opérations manuelles exécutées par une main d'oeuvre féminine faiblement rémunérée, par exemple, au tarif de 200 francs CFA pour un sac de 100kg de gomme apprêtée pour l'exportation qui en vaut dix fois plus.

On évalue autour de 250gr par saison la productivité moyenne d'un Acacia, mais à bien davantage au Soudan où il n'est pas rare qu'un arbre donne 2000gr par saison. Le Soudan, premier producteur avec 80% de la production mondiale, possède même des espèces productives donnant entre 5000gr et 8000gr par saison. La gomme soudanaise fait l'objet de contrebande à la frontière du Soudan avec le Tchad dans la préfecture du Ouaddaï, même, d'un commerce import-réexport par des tchadiens à qui des soudanais vendent la gomme à bas prix en échange de francs CFA pour lesquels les soudanais sont prêts à payer la prime de convertibilité du franc CFA en regard de la monnaie soudanaise. En sorte que le Tchad réexporte en partie la gomme originaire du Soudan. En revanche des Nigériens importent de la gomme du Tchad et la réexportent ailleurs. Bref, les appellations d'origine ne sont pas toujours fiables.

Exporter 5000 tonnes de gomme apprêtée, c'est-à-dire nettoyée et triée, exige plus de 5000 tonnes de gomme à l'état brut. Donc, si le rendement moyen est seulement de 250gr par saison, il faut entre 7 millions et 20 millions d'arbres, selon qu'on parvient à cueillir 3 fois au lieu d'une en moyenne par saison. En outre, les boules de gomme une fois détachées des arbres perdront du volume pendant leur période de durcissement. Ce qui ajoute à l'explication de l'écart entre l'importance de la cueillette et celle de la gomme exportée. Et qui se répercute sur le prix au producteur primaire qui fait la cueillette.

Si donc la production triplerait, toutes choses égales par ailleurs, cela nécessiterait la mobilisation de trois fois plus de main-d'oeuvre entre novembre et juin, encore qu'il ne s'agisse pas forcément d'un travail à temps complet pour tous. Une main-d'oeuvre comptée en hommes /kilomètres /jours, car ceux qui s'adonnent à la cueillette doivent pendant plusieurs jours parcourir des kilomètres, comme il a été précédemment dit.

On pourrait à la rigueur assimiler ces peuplements naturels d'Acacias à une richesse naturelle en quantité fixe, et dont la présence serait indépendante du fait qu'on extraierait ou non la gomme. A Dourbali par exemple, l'extraction de la gomme à des fins lucratives tout récemment encore était inconnue des résidents. Il semble que des migrants venus du nord et qui connaissent le potentiel commercial de la gomme naturellement sécrétée par l'Acacia, en ont commencé l'exploitation, et que les autres résidents de Dourbali maintenant en font autant. N'empêche que les gens connaissent depuis longtemps l'Acacia en tant qu'arbre utilitaire soit comme combustible soit comme bois d'oeuvre ou encore comme complément fourrager pour le bétail en fin de saison sèche et pour l'ombrage de son feuillage.

Autrement dit, nous sommes en présence d'une richesse naturelle renouvelable et qui en l'état répond à de multiples besoins. La gomme arabique dans les conditions actuelles, n'est qu'un sous-produit. C'en est toutefois le plus précieux parce qu'il rapporte de précieuses devises étrangères. Et en outre, pour la produire le coût en ressources locales consommées par dollar de recette d'exportation est très bas, en tout cas beaucoup plus que dans le cas du coton par exemple.

Le prix fob de la gomme arabique indique l'avantage du Tchad à produire et exporter la gomme arabique. Et comme on pourra le constater, ce n'est pas le prix au producteur primaire (l'étape de la cueillette) qui ne serait pas concurrentiel mais bien l'ensemble des marges brutes qui en étant ajoutées au prix au producteur primaire le convertissent en prix à la production (l'étape ex-usine). Les marges brutes au titre de la commercialisation et du transport y compris les taxes et les prélèvements à un titre ou à un autre.

Mais dans la mesure où une importante main-d'oeuvre agricole s'adonnerait à la cueillette de la gomme en délaissant d'autres activités, il importerait de savoir lesquelles parmi ces autres activités seraient délaissées. On ne souhaiterait pas que ce soit aux dépens des cultures vivrières, à moins que le redéploiement de la main-d'oeuvre vers l'exploitation de la gomme soit bien plus avantageuse encore pour l'économie. Ce qui serait le cas si en échange de la gomme exportée le Tchad se procurerait les moyens d'importer des denrées de base lui revenant moins cher encore. Ou tout simplement, si une partie de la main-d'oeuvre dans la zone sahélienne avec son avantage comparatif pour la gomme arabique, s'occuperait davantage de sa production, tandis que la zone soudanienne se spécialiserait davantage dans les denrées de base. Mais la spécialisation n'est jamais parfaite.

Soit à cause des rendements qui décroissent généralement: toutes les terres ne sont pas également propices à la culture de l'Acacia sénégale ou bien à la culture du mill. Soit à cause des choix des propriétaires de facteurs eux-mêmes, les uns, par tradition, produisant un peu de tout.

On nous a informé que la région de Dourbali connaît déjà un commencement de désaffection pour les cultures vivrières par suite de l'intérêt croissant pour la gomme arabique parce qu'elle rapporte davantage. Peut-être faut-il s'assurer des moyens de produire en plus grande quantité et la gomme et les céréales. Le plein emploi étant loin d'être une réalité, en conséquence il y a sûrement place pour une éventuelle expansion des deux à la fois.

C'est bien moins la main-d'oeuvre que les terres qui pourraient être détournées des cultures vivrières vers les plantations d'Acacias. Car le prix attractif de la gomme arabique sur le marché mondial, joint à une main-d'oeuvre extrêmement bon marché soit pour planter soit pour saigner les Acacias soit pour cueillir la gomme, laissent une belle rente à la terre plantée en Acacias, ce qui entre en compétition avec quelques-unes des cultures vivrières. Cette question peut sembler aujourd'hui plus importante qu'elle n'est appelée à le devenir le jour où s'organisera un véritable marché national des produits céréaliers. Ce que préviennent actuellement les nombreuses entraves à la circulation des céréales et, aussi, le coût excessif du transport routier au Tchad.

La gomme cueillie par les paysans est une matière première achetée par des réseaux hétéroclites de revendeurs aux exportateurs, ceux-ci, sauf quelques exceptions, du moins pour le moment, restent à l'écart des plantations d'Acacias et ne pratiquent donc pas l'intégration verticale. Ces réseaux sont connus pour leur diversité et, surtout, pour l'esprit

sectaire qui les caractérise. Ils sont un produit hybride du secteur informel et du secteur formel. On y compte de petits commerçants achetant aux paysans pour revendre aux exportateurs. Eux entretenant avec les paysans des rapports de créanciers à débiteurs, en étant comme leurs dépanneurs en crédits de soudure. En sorte que le prix obtenu par le paysan peut à l'occasion signifier un prix escompté pour services financiers rendus ou pour d'autres considérations.

A côté il y a les vrais intermédiaires, ceux-ci travaillent à commission. Puis les collecteurs, ceux-ci font la tournée des villages pour réunir des lots épars de gomme arabique cueillie par les paysans et s'occuperont ensuite de les commercialiser dans les marchés ruraux. Enfin, il y a ceux qui extraient la matière brute des gommeraies où ils résident et se rendent avec le produit chez des concitoyens résidents de N'Djamena. Eux, contre la promesse d'une part des bénéfices de la vente, confient à leurs connaissances le soin de trouver preneur sur le marché de N'Djamena.

Pour ainsi dire, tous ces gens sont des intermédiaires. Et ceux qui habitent N'Djamena sont en contact avec les exportateurs, ensemble ils forment le marché de la gomme à N'Djamena. Le prix auquel l'exportateur achète la gomme inclut son transport jusqu'à N'Djamena, ainsi que tous les autres frais en particulier les "taxes" locales grevant ce produit depuis qu'il a quitté le paysan pour passer aux intermédiaires toutes catégories confondues. Il comprend, en outre, LE CAS échéant, les paiements à divers titres, les uns légaux, les autres illégaux, au passage des transporteurs à divers postes de contrôle routier.

La gomme ainsi cueillie puis transportée à N'Djamena n'est pas un produit exportable(traded). Son exportation requiert au préalable des opérations de nettoyage et de triage qui se déroulent aux ateliers de l'exportateur. Le prix de la gomme achetée sur le marché plus tous les frais d'usinage y compris la main-d'oeuvre et les intrants intermédiaires, c'est le prix de revient de la gomme exportable auquel l'exportateur ajoute une marge pour lui-même. Le tout constitue le prix ex-usine de la gomme exportable.

Au prix ex-usine si on ajoute les taxes à l'exportation, le transport de N'Djamena à Lagos et les dépenses le long du trajet, plus les frais de port à Lagos, on obtient le prix fob Lagos. Ce prix augmenté du transport et des assurances, de Lagos à Marseille, donne le prix caf à partir de Lagos à destination de Marseille. Une publication spécialisée comme MARCHÉS TROPICAUX donne le prix caf Lagos de la gomme arabique.

## F.2 ÉVOLUTION DES PRIX EXTÉRIEURS ET DES PRIX INTÉRIEURS DE LA GOMME ARABIQUE

Le prix caf en dollars américains de la tonne de gomme arabique Nigéria No 1, est monté de \$1900, en décembre 1991, à \$3250, en décembre 1992. Puisque la valeur en dollars du franc CFA était sensiblement la même autour de ces dates, la hausse évaluée en francs CFA ou en dollars, ressort à 71%. Les cours de la gomme arabique sur le marché international, c'est-à-dire les prix extérieurs, ont très rarement varié d'un mois à l'autre, comme on peut constater au Tableau II.4. Ainsi la période d'avril 1993 à début juin 1994, n'a enregistré aucun changement de prix, celui-ci est demeuré constant à \$3500 la

tonne, en hausse de \$250 sur novembre à mars 1993.

La gomme de première qualité exportée par le Tchad se compare à la Kordofan soudanienne considérée comme le nec plus ultra de son espèce. La Nigéria No1 est peut-être d'aussi bonne qualité mais sûrement pas d'une qualité supérieure. Au reste une partie de la production tchadienne traverse la frontière pour s'exporter sous une fausse appellation d'origine. En revanche le Tchad exporte à son compte de la gomme soudanienne infiltrée par sa frontière avec le Soudan.

En janvier 1994 est intervenue la dévaluation du franc CFA. Les conséquences pour l'exportateur tchadien diffèrent selon les monnaies dans lesquelles ses exportations sont payées. Par exemple, un paiement en dollars comporte un risque de change dans la mesure où le dollar flotte vis-à-vis du franc français auquel est rattaché le franc CFA.

Nos informations au moment de la rédaction de ce rapport étaient que le taux de change en dollars du franc français n'avait pas sensiblement changé entre la fin de 1993 et la date de la dévaluation du franc CFA intervenue durant le mois de janvier 1994. De fait le prix en francs CFA de la tonne de gomme arabique vendue sur le marché international a doublé. Le Tableau II.5 convertit en francs CFA les prix en dollars, sous réserve de l'hypothèse de la stabilité du taux de change dollar/franc français, aux dates concernées.

Tableau II.4 Évolution récente du prix caf de la gomme arabique

	(Prix caf Lagos, Nigéria No1) É.U\$/tonne(a)		
	1992	1993	1994
janv	1900	3250	3500
fev	2090	3250	3500
mars	2090	3250	3500
avr	2090	3500	3500
mai	2090	3500	3500
juin	2090	3500	3500
juill	2090	3500	
août	2090	3500	
sept	nd	3500	
oct	nd	3500	
nov	3250	3500	
déc	3250	3500	

(a) Donnée indiquée à la date la plus rapprochée de la fin du mois précédent.

nd: non disponible

Source: Marchés Tropicaux,

Le chiffre de 1967/kg francs CFA en juin 1994 est du même ordre de grandeur que le prix caf Lagos, soit 2060/kg francs CFA auquel un exportateur de N'Djamena disait exporter vers Marseille au début de juin 1994. L'écart, ou 93 francs CFA, s'explique par le coût du transport de N'Djamena à Lagos (environ 50 francs CFA), et par d'autres frais le long du trajet, enfin, peut-être, par une différence de qualité à l'avantage de la gomme tchadienne.

Il est important de souligner que le Tchad, pays enclavé et situé à des centaines de kilomètres du port de Lagos, supporte le fardeau du coût du transport de la gomme exportée de N'Djamena à Marseille en passant par Lagos. Le coût du transport en soi est un facteur de "déprotection" des exportations du Tchad. Et même à l'intérieur, la cherté du transport entre la zone soudanienne et la zone sahélienne est

du même effet qu'un tarif douanier entre ces deux zones: il déprotège les productions de la zone soudanienne qui pourraient s'exporter avec profit vers la zone sahélienne.

Tableau II.5 Correspondance entre prix en dollars et prix en francs CFA de la gomme arabique Nigéria No1. Déc'91- juin'94

	A la tonne		Au kilo	
	\$	Fr CFA(a)	\$	Fr CFA(a)
Début saison(b)				
Nov'92	3250	902200	3.25	902.20
Déc'92	3250	902200	3.25	902.20
Mi saison				
Fév'93	3250	902200	3.25	902.20
Mars'93	3250	902200	3.25	902.20
Fin saison				
Mai'93	3500	971600	3.50	971.60
Juin'93	3500	971600	3.50	971.60
-----				
Début saison				
Nov'93	3500	971600	3.50	971.60
Déc'93	3500	971600	3.50	971.60
Mi saison(c)				
Mai'94	3500	1967000	3.50	1967.00
Juin'94	3500	1967000	3.50	1967.00

(a) Taux de change utilisés: Francs CFA/\$1:  
 déc'91-déc'93 : 277.6 fr CFA; jan'94-juin'94: 562.0 fr CFA  
 (b) Marquant le début de la récolte de gomme arabique  
 (c) Dévaluation du franc en janvier 1994

Source: MARCHÉS TROPICAUX, Numéros mensuels, 1993-94

Le Tableau II.6 présente un éventail de prix de la gomme arabique vendue sur le marché de N'Djamena au cours de la saison 1992-93. En moyenne 425/kg francs CFA en début de saison, 1291/kg francs à la mi-saison, et 1375/kg francs en fin

de saison. Le prix de la gomme arabique sur le marché de N'Djamena décrit un cycle interrompu par la clôture de la saison et recommençant à la saison suivante.

Tableau II.6 N'DJamena: intervalles de prix payés pour la gomme de première qualité achetée par des exportateurs

	Saison 1992-93		
	Début	Milieu (Francs CFA/kg)	Fin
Exportateur A	425	1500	1300-1600
Exportateur B	400	1525	1000-1300
Exportateur C	400-450	1500	1300
Exportateur D	450	650	1600
Moyenne des quatre	425	1294	1375
Moyenne des trois premiers(A,B,C)(a)	417	1508	1300
Pour mémoire:			
Prix caf Lagos Nigéria No 1 (b)	902.20	902.20	971.60

(a) La moyenne des trois premiers est calculée afin d'éviter la dispersion observée au niveau des prix à la mi-saison.

(b) Se reporter au Tableau IV.5 pour l'interprétation.

Source: Sanda Ildjima Mallot, BILAN-DIAGNOSTIC  
DE L'EXPLOITATION DE LA GOMME ARABIQUE AU TCHAD, op.cit.  
Tableau 8, p 40

Le cycle du prix local démarre avec le creux saisonnier de novembre, atteint un sommet soit vers le milieu soit vers la fin de la saison. Dans l'intervalle le prix aura triplé en passant d'une moyenne de 425/kg francs CFA à une moyenne de 1300/kg francs CFA sur le marché de N'Djamena en 1992-93.

Puisque le prix à la production se situait autour de 300/kg francs CFA en début de saison 1992-93, nous allons supposer qu'il représentait environ 70% du prix caf

N'Djamena, et donc, qu'il a pu s'élever aux environs de 900/kg francs CFA à la fin de la saison. Ce qui se compare aux estimations faites par Ducrocq(1993) cité par Sanda Ildjima Mallot(pp 25 et 37). Toutefois il se pourrait que les prix en tout début de saison soient encore plus bas.

L'information qui nous a été communiquée par le chef de canton de Dourbali situe entre 100/kg francs CFA et 200/kg francs CFA, le prix à la production dans son canton. Ces prix n'intègrent pas les coûts de transaction ni de transport. En outre dans ce calcul interviennent des coefficients techniques. D'une part, le produit frais cueilli perd du poids à mesure qu'il durcit. D'autre part, la gomme exportable à partir d'une quantité donnée de matière première est d'un volume moindre, que celui de la matière première, justement à cause des impuretés dont il faut la débarasser. Toutes ces pertes sont escomptées dans les prix offerts par les exportateurs.

Il est difficile d'apprécier à partir de ces informations ce que l'achat d'un kilo de gomme en moyenne coûte à l'exportateur. Car, tout dépend de la distribution de ses approvisionnements dans le temps. Par exemple, si cette distribution est fortement concentrée autour des mois de novembre à janvier, période où la gomme se vend à meilleur marché, alors les prix pratiqués entre novembre et janvier comptent davantage dans la moyenne pondérée des prix.

Si ces prix sont véridiques, et si le prix caf Lagos est un indicateur du prix caf de la gomme de première qualité exportée du Tchad en 1992-93, il est bien évident que l'exportateur qui aurait acheté à 1300/kg francs CFA pour exporter, accuserait une perte. Nous présumons que les exportateurs exportent à profit, et que s'ils achètent à prix fort, ils exportent aussi à prix fort. Il leur arrive d'acheter

à prix fort lorsqu'ils doivent exécuter une commande urgente et pour laquelle ils facturent en conséquence.

Nous sommes en présence d'une industrie saisonnière dont l'essentiel des approvisionnements prend place dans les mois qui suivent l'ouverture de la saison. C'est à ce moment-là que le prix de la gomme arabique sur les marchés intérieurs est à un niveau compris entre son creux saisonnier et son sommet de la mi-saison. Sans doute les exportateurs cherchent-ils à s'approvisionner dans les mois de relative abondance pour constituer des stocks en prévision des commandes pour l'exportation. De même, si en début de saison l'offre relève des paysans surtout, il en est autrement à la mi-saison, et plus encore quand les spéculateurs se défont des stocks accumulés.

La gomme achetée à prix fort lorsque la saison est déjà assez avancée, ne devrait donc pas représenter un gros pourcentage des commandes passées au cours d'une même saison. C'est du moins ce qui est ressorti de nos conversations avec un exportateur au début du mois de juin 1994.

### F.3 INCIDENCE DES TAXES A L'EXPORTATION

Le Tableau II.7 décompose en ses éléments le prix caf Marseille, d'après les chiffres obtenus de ce même exportateur. Utilisant la même structure nous avons procédé à l'estimation des parts un an plus tôt. C'est un préalable à l'estimation de l'incidence des taxes à l'exportation.

Il ressort que les taxes à l'exportation font moins de 2% du prix caf. Ce qui est cinq fois moins que si au prix net des

Tableau II.7 Répartition des parts dans le prix caf du kilo de gomme arabique

	Données juin'94(a)		Estimation juin'93(b)	
	Fr CFA	%	Fr CFA	%
Prix caf Lagos-Marseille	2060		1020	
Moins:transport	100	4.90	50	4.9
=Prix fob lagos	1960		570	
Moins:taxes export.	40	1.94	40	1.94
=Prix à la frontière (border price)	1920		930	
Moins:frais port Lagos	10	0.48	5	0.48
Moins:transport N'Djamena-Lagos	50	2.42	25	2.42
= Prix ex-usine	1860		900	
Moins:conditionnement	10	0.48	5	0.48
=Prix net ex-usine	1850		895	
Moins:marge bénéficiaire	100	4.85	50	4.85
=Excédent du prix caf sur les taxes et les valeurs ajoutées par l'exportateur	1750	84.93	845	84.93
=Montant à répartir entre intermédiaires, producteurs et autres intervenants	1750		845	

(a) Source:un exportateur,N'Djamena

(b) Estimation fondée sur les chiffres de l'exportateur de N'Djamena et la structure des parts en juin 94.

taxes on applique le taux nominal de 11.65%, auquel cas le montant à payer en taxes équivaut à 10.43% du prix caf. Une aussi grande disparité entre taux nominal et taux effectif vient du fait que la taxe ad valorem de 11.65% est convertie en taxe forfaitaire de facto, laquelle s'établit à 40 francs

CFA le kilo. Et la manière d'obtenir ce résultat consiste à ajouter 5 francs CFA (au titre de la contribution à l'ex-Fonds gommier) aux taxes dont le total forme 11.65% d'une valeur mercuroiale de seulement 300/kg francs, alors que le prix ex-usine se situe aux environs de 1860/kg francs CFA. Si on appliquerait 11.65% au prix ex-usine, le montant des taxes totaliserait 217/kg francs CFA, qui ajouté aux autres frais (prix de la matière première, usinage, transport et divers) donnerait un prix caf Lagos de 2237/kg francs CFA, supérieur au prix caf Lagos.

La rétention d'une valeur mercuroiale faible par comparaison au prix ex-usine, est du même effet qu'un allégement qui aurait pour effet de réduire le fardeau des taxes à l'exportation, ce qui les marginalise, en fait, ces taxes telles qu'actuellement appliquées forment moins de 2% du prix fob. Elles ne constituent nullement un frein à l'expansion des exportations, lesquelles du reste bien avant la dévaluation du franc CFA avaient connu une augmentation spectaculaire.

Puisque les exportateurs ne sont pas preneurs de prix sur le marché intérieur, et qu'ils sont un petit nombre en face de nombreux intermédiaires et de producteurs primaires encore plus nombreux, nous présumons qu'ils déduisent du prix net au vendeur la taxe forfaitaire de 40/kg francs CFA. De même, les intermédiaires face à une horde de paysans moins informés et, surtout, point organisés, déduiront du prix net au producteur 40/kg francs CFA.

Une chose est certaine, c'est du reste la seule qui le soit. Les exportateurs ne peuvent pas majorer de 40/kg francs

CFA le prix fob. Autrement dit, les facteurs de production tchadiens font les frais des taxes à l'exportation. Eux reçoivent moins que la valeur économique de leur productivité, compte tenu des autres coûts.

Il est évident que si l'exportateur serait imposé sur la base de la valeur fob de la gomme arabique, alors il paierait en taxes à l'export 217/kg francs CFA au lieu de 40/kg francs CFA; et s'il déduirait ce montant du prix d'achat aux intermédiaires, lesquels en feraient autant en négociant de nouveaux prix au producteur, ils réussiraient peut-être à s'approvisionner un peu cette saison-ci mais beaucoup moins la saison prochaine. Car il se pourrait alors que la cueillette de la gomme perde ainsi pas mal de son attrait, au point de n'intéresser plus personne à qui l'on proposerait moins de 100 francs le kilo pour parcourir des kilomètres avant même de cueillir 50 grammes. Alors il se peut que le fardeau des taxes ne retombe pas entièrement sur le producteur, qu'autant les intermédiaires que les exportateurs en supportent une partie.

Quand bien même on croirait que le paysan est payé pour la cueillette davantage que le prix tout juste suffisant pour l'amener à faire la cueillette, ce en dépit des taxes dont il ferait sans doute en bonne partie les frais, et qu'on estimerait que le paysan serait donc prêt à recommencer à la saison prochaine, on peut néanmoins vouloir évaluer le bien-être sacrifié par suite des taxes à l'exportation de la gomme arabique.

Par ailleurs l'hypothèse suivant laquelle l'incidence des taxes à l'exportation aurait un effet négatif sur la production (cueillette) de gomme arabique, mérite d'être testée, il nous faut l'appliquer pour estimer la perte

économique et par le fait même envisager comment la quantité exportée pourrait changer si on supprimerait les taxes.

#### F.4 MESURES DE LA PERTE ÉCONOMIQUE

L'estimation de la perte économique nécessite des données sur un certain nombre de variables, les unes en rapport avec la demande, les autres en rapport avec l'offre de gomme arabique. Données pour lesquelles nous dûmes procéder à d'autres estimations, sinon, au remplacement de valeurs inconnues par des valeurs admissibles. D'abord, de quelles informations disposons-nous?

Les informations disponibles sont:

- 1) le montant des taxes à l'export
- 2) le prix caf Lagos Nigéria No1, lequel nous sert d'indicateur du prix extérieur
- 3) le prix fob Lagos de la gomme tchadienne: 930 francs CFA avant la dévaluation du franc CFA, monté 1920 francs CFA après la dévaluation
- 4) le tonnage exporté par le Tchad
- 5) la position du Tchad: un preneur de prix.

Ce qui suggère une valeur très grande pour l'élasticité-prix, disons, élasticité-prix infinie, de la demande mondiale de gomme arabique exportée du Tchad. C'est une autre façon de dire que le Tchad, sous réserve de ce qu'il est capable de produire peut exporter toute sa production sans déranger les cours mondiaux. Autre situation si le Tchad doublerait sa production de gomme arabique pour l'exporter. Il y aurait risque de chute des prix intérieurs à moins que la demande mondiale serait en mesure de tout absorber au prix actuel. Il convient de noter cette absence de symétrie de la position dans laquelle se trouve le Tchad, en ce sens que si le Tchad n'arriverait pas à exporter toute la gomme qu'il souhaiterait

au prix fob actuel, le prix (au producteur) au Tchad chuterait, mais ceci ne causerait pas pour autant une chute du cours mondial. Au contraire. Si le cours mondial de la gomme arabique tomberait, ceci provoquerait la baisse du prix (au producteur) au Tchad. Et si cela se produisait seulement vers le milieu ou vers la fin de la saison, les exportateurs et les intermédiaires qui auraient accumulé des stocks feraient les frais de la baisse des cours; tandis que si cela se produisait dès l'ouverture de la saison, ce serait les paysans qui en feraient les frais au début mais pas nécessairement tout le temps, car eux finiraient par ne plus s'intéresser suffisamment à la cueillette.

Et maintenant, quelles sont les informations dont nous ne disposons pas? Nous ignorons l'élasticité-prix de l'offre de gomme arabique et par conséquent le volume exportable dans l'hypothèse où les taxes n'eussent pas existé, et aussi, dans l'hypothèse où l'incidence des taxes retomberait sur le producteur (paysan) mais que leur élimination se traduirait par une hausse équivalente du prix au producteur. Au reste si nous ignorons les quantités passées en contrebande, nous ne connaissons pas non plus l'importance des quantités acquises du Soudan puis réexportées à partir du Tchad.

En tentant de mesurer quelle serait la réaction des exportations à un changement qui modifierait à la hausse le prix à la production si on supprimerait les taxes à l'exportation. Et pour tenter d'y répondre nous ferons l'hypothèse que la hausse du prix à la production profiterait entièrement à ceux-là qui font la cueillette.

Nos estimations de l'élasticité-prix de l'offre ont consisté à exploiter le peu d'informations que nous possédions, d'une part, sur l'évolution du prix international

(en supposant une évolution conséquente du prix en francs CFA), et d'autre part, sur l'évolution des quantités de gomme arabique exportées par le Tchad, entre 1991 et 1993. Ces deux évolutions sont rappelées ci-après:

	Prix caf Lagos Nigéria Nol	Gomme arabique:Exportations Total(a)	Export.dédouanées(b)
Déc'91	\$1900	3000	
Déc'92	\$3250	5300	4387
Déc'93	\$3500	6000	5000

(a) Y compris la gomme passée en contrebande. Source:G.Caprio et al, Overview Study of Chad Agricultural Export Products, February 1994, Annex I, Table 1.-Le taux de croissance annuel moyen ressort à 41% Un rythme insoutenable qui en tant maintenu conduirait le Tchad à supplanter le Soudan dans moins de 5 ans et, surtout, à l'effondrement du marché mondial de la gomme arabique.

(b) D'après les registres des Douanes.

Source:G.Caprio et al;Sanda Ildjima Mallot, op.cit.-En partant d'un volume estimé à 2000 tonnes en 1985-86, il ressort que le taux de croissance annuel moyen est de l'ordre de 17%, cependant il y eut un certain ralentissement en 1992-93, quand la croissance ressortit à 14% Utilisant cette approche pour transformer en croissance continue l'augmentation du prix caf, nous obtenons un taux annuel moyen de croissance d'environ 36%, cependant avec un ralentissement à 7.7% en 1992-93.

Si le prix caf augmenterait de 10%, de combien augmenterait la quantité exportée? Cette relation que nous désignons ici par "élasticité-prix de la quantité exportée", n'est pas la véritable élasticité d'une quelconque offre des producteurs. Pour faire court, l'expression élasticité de l'offre d'exportations sera néanmoins utilisée. Nous combinons le plus faible des taux de croissance du prix fob(14%) avec le plus fort des taux de croissance de la quantité exportée(36%). Ce résultat est représenté par 0.39 ou 14/36. Puis en prenant le plus fort des taux de croissance du

prix (41%) et le plus fort des taux de croissance des quantités exportées, nous obtenons 1.13 ou 41/36.

Aux fins du calcul de la perte économique nous utiliserons l'un et l'autre résultats en lieu et place de l'élasticité de l'offre des exportations. Et pour en apprécier la vraisemblance nous rappelons ici des élasticités de l'offre en relation avec quelques produits primaires.

#### Élasticités de l'offre

Caoutchoux:	Coton:	Beauxite:	Riz:
Indonésie 0.4	Tchad 0.1	Jamaïque 0.4	Brésil 0.3
Malaisie 0.2	Soudan 0.5	Autres 0.4	Thaïlande 0.3
Sri Lanka 0.4	Togo 0.1	<b>Café:</b>	
Thaïlande 0.2		Brésil 0.6	
		Côte d'Ivoire 0.3	
		Burundi 0.6	
		Ouganda 0.6	

\*Source: F Sanchez-Ugarte and J R Modi, "Are Export Duties Optimal in Developing Countries?", in Ved P. Gandhi et al, SUPPLY-SIDE TAX POLICY, Its Relevance to Developing Countries (International Monetary Fund: Washington D.C. 1987), pp 279 et suivantes.

Nous procédons au Tableau II.8 au calcul de la perte de bien-être économique pouvant résulter de l'imposition de l'exportation de gomme arabique. Une division classique de la perte admet deux composantes. D'une part, il y a perte de revenu pour la production (tous les producteurs y compris les transporteurs ainsi que tous ceux ayant fourni des services à la production).

D'autre part, il y a une sorte de **perte sèche** (excess burden) qui vient s'ajouter à la perte de revenu. La perte de revenu pour la production est égale au produit de la quantité exportée multipliée par la taxe de 40/kg francs CFA. En revanche cette perte est matériellement compensée par des revenus pour le Trésor public. Tandis que la perte sèche qui

s'ajoute est le genre de perte qui n'est compensée par un gain pour quiconque.

Cependant nous ignorons l'incidence exacte des taxes. Car, nous ne savons pas si le fardeau est transmis aux producteurs (paysans) qui font la cueillette, et si oui, dans quelle mesure ceux-ci le supportent.

L'estimation de la perte sèche (excess burden) exige qu'on identifie le groupe qui la subit. Par conséquent, nous ferons l'hypothèse suivante.

**HYPPOTHESE:**

**La gomme arabique est cueillie par les paysans et ce sont les paysans qui supportent l'incidence des taxes à l'exportation de la gomme arabique. Ils subissent alors la perte de bien-être économique résultant de l'imposition des exportations.**

Notons que les pertes estimées sont annuelles. Deux faits ressortent clairement au Tableau II.8.

1. La perte sèche est d'autant plus élevée que la production (exportation) sacrifiée est grande. Or la production sacrifiée sous l'effet des taxes à l'exportation est d'autant plus importante que l'élasticité de la quantité exportée serait grande.

2. La perte sèche est d'autant plus petite que, à quantité égale produite (exportée) et à taxe égale, le prix fob ainsi que le prix au paysan producteur sont élevés.

Tableau II.8 Perte économique:estimations de la perte hypothétique des paysans producteurs de gomme arabique\*\*

	Avant	Après	
	la dévaluation Saison 1992-93	la dévaluation Scénario 1993-94	
		I	II(a)
Taxes à l'export			
Fr CFA/kg	40	40	40
Prix au paysan			
Fr CFA/kg	300	600	600
Quantité exportée taxée			
millions tonnes	5	5	6

i. Élasticité-prix hypothétique de l'offre = 0.39

Perte globale	205.2	202.6	243.1
dont: perte de revenu pour la production (200.0)		(200.0)	(240.0)
Perte annulée par des revenus fiscaux	200.0	200.0	240.0
=Perte sèche (excess burden)	5.2	2.6	3.1

ii. Élasticité-prix hypothétique de l'offre = 1.13

Perte globale	215.1	207.5	249.4
dont:perte de revenu pour la production (200.0)		(200.0)	(240.0)
Perte annulée par des revenus fiscaux	200.0	200.0	240.0
=Perte sèche (excess burden)	15.1	7.5	9.4

\*\*Ces calculs exploitent la formule standard:-  $1/2[T(DX)]$  où T représente la taxe, et DX le changement intervenu dans la quantité exportée du bien taxé. Formule transposable dans une autre faisant apparaître l'élasticité-prix de l'offre des producteurs. Rappelons que la demande est parfaitement élastique (élasticité très grande de la demande à laquelle un preneur de prix est automatiquement confronté). Et qu'il n'est donc pas possible de faire supporter par les acheteurs le fardeau des taxes à l'export.

(a) Le scénario II utilise les mêmes données à l'exception du volume exporté qui est augmenté de 20%

(b) Le produit de la taxe par le nombre de kilos exportés imposés (dédouanés)

Notons que si le prix au producteur (paysan) augmenterait dans les mêmes proportions que la dévaluation du franc CFA, les intermédiaires aussi verraient leurs marges augmenter en valeur absolue. De même que les exportateurs. Les uns et les autres pourraient donc offrir plus cher tout en réalisant de plus gros bénéfices. Le prix fob ayant doublé après la dévaluation, il sera intéressant de voir comment, et jusqu'à quel point, le prix au producteur la saison prochaine répercutera la hausse du prix fob. Et s'il augmenterait moins vite que le prix fob, la charge fiscale implicite des paysans producteurs de gomme arabique s'en trouverait alourdie. Ce qui serait du même effet que si on déprotégerait la cueillette, et par ricochet, l'exportation de gomme arabique. Il importe surtout d'éviter des situations qui reviennent à réduire la protection des exportations et par là même des producteurs. L'intérêt des exportateurs n'est donc pas de priver les producteurs à tout le moins d'une partie des bénéfices monétaires de la dévaluation.

La question centrale est donc celle-ci. La dévaluation du franc CFA qui s'est déjà répercutée sur le prix fob de la gomme arabique, va-t-elle se répercuter aussi sur le prix au paysan et contribuer à réduire la perte de bien-être? Et dans quelle mesure le prix au producteur (paysan) augmentera-t-il?

Le Tableau II.9 donne une indication au sujet de l'ajustement qui a suivi la dévaluation du franc CFA. Doublement du prix international en franc CFA, doublement consécutif du prix du marché de N'Djamena selon les informations obtenues d'un exportateur.

Il existe d'autres considérations. Elles concernent l'équité. Si les revenus fiscaux de l'exportation de gomme arabique sont prélevés sur des revenus qui sinon auraient entièrement été aux paysans, il ne suffira pas de dire que la

perte de revenus pour les producteurs(paysans) est annulée par les revenus collectés par la collectivité à travers l'Administration. A moins de donner un poids identique au revenu,quelle que soit l'identité de ceux à qui ce revenu profite. Autrement dit,seulement si on fait abstraction de l'équité dans la répartition et si l'argent est considéré comme étant socialement équivalent,qu'il aille au secteur privé ou au secteur public.

Tableau II.9 Indicateurs de l'augmentation des prix de la gomme arabique depuis la dévaluation du franc CFA.

	Avant dévaluation Fin 1992-93	Après dévaluation Fin 1993-94
Prix de fin de saison:		
Prix caf Lagos		
Nigéria No 1	971.6	1967.0
KTIR tchadien	1020.0(a)	2060.0(a)
Matière première:gomme sur le marché de N'Djamena		
Un exportateur, juin 1993	845.0(b)	
Un exportateur, juin 1994		1750.0(b)

(a)En appliquant le même ratio que pour le Nigéria No 1. Le chiffre:2060 nous a été communiqué par l'exportateur  
(b) Chiffre emprunté au Tableau II.7

Sources: Tableaux II.4,II.5,II.6,II.7

Par ailleurs les utilisations des revenus ne sont pas les mêmes pour le gouvernement ni pour les paysans ni pour les intermédiaires ni pour les exportateurs. En sorte qu'il faudrait établir clairement les utilisations potentielles par groupe d'intéressés pour savoir au juste quels pourraient être

les effets économiques d'une éventuelle suppression des taxes à l'exportation.

Un conflit est toujours possible, entre une politique qui se soucie de l'équité surtout et une autre qui mettrait plutôt l'accent sur l'efficacité, par exemple, en voulant encourager les investissements dans les plantations qui donneront plus tard une quantité industrielle de gomme arabique. Encore faut-il le bon environnement économique et politique pour espérer quelque effet sur les décisions d'investir.

Il y a toutefois moyen de réconcilier efficacité avec équité dans un programme qui tout en supprimant les taxes à l'exportation prévoierait des projets susceptibles d'améliorer les revenus que les producteurs primaires retireraient de la cueillette et tout en faisant la promotion des investissements dans ce secteur. Il est douteux que la suppression pure et simple des taxes à l'exportation suffise à réaliser simultanément l'une et l'autre fins. A l'évidence il reste encore trop d'obstacles de nature physique et qui entravent beaucoup l'expansion d'une industrie somme toute naissante.

## BIBLIOGRAPHIE

B.I.E.P, PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL DES FILIERES  
CEREALIERES AU TCHAD, op.cit.

G. Caprio, T. Massingar, W. West, I. M. Sanda, op.cit.

K. M. Cleaver, op.cit.

Ildjima Mallot Sanda, BILAN-DIAGNOSTIC DE L'EXPLOITATION DE LA  
GOMME ARABIQUE AU TCHAD (Mission française de coopération et  
d'action culturelle: N'Djamena, 1993)

BULLETIN AGRI-INFO, avril 1994

MARCHÉS TROPICAUX. Numéros parus de 1992 à mars 1994

### III. PRAGMATISME ET IMPOSITION DU SECTEUR AGRI-EXPORT

Raisons particulières de l'attrait  
des taxes à l'exportation  
Tchad: mobiles apparents de l'imposition des  
exportations  
Facteurs déterminants du niveau optimal  
des taxes à l'exportation  
Conclusion sur la fiscalité explicite.  
Pragmatisme fiscal

#### A. RAISONS PARTICULIÈRES DE L'ATTRAIT DES TAXES À L'EXPORTATION

D'abord quelle est l'importance des taxes sur le commerce international d'une manière générale? On pourra en prendre connaissance en consultant le Tableau III.1 et par la même occasion comparer le Tchad à certains pays.

Il y a des ressemblances entre le Tchad et l'Ouganda, et des différences frappantes entre le Tchad et les autres pays de la liste. Une chose ressort clairement à la lecture des données sur le Tchad. L'effort fiscal est faible, qu'il s'agisse de l'imposition des revenus et des bénéfices, des biens et des services ou encore du commerce extérieur. Toutes proportions gardées, c'est au Tchad que le commerce international en tant que champs d'imposition est le moins exploité, avec une contribution fiscale inférieure à 2% du Pib. Mais alors il ne s'agit que des recettes perçues par la Douane et qui sont bien inférieures à celles qui résulteraient d'une réduction sensible de l'évasion fiscale. Néanmoins en regard de l'ensemble des recettes fiscales les taxes sur le commerce international sont importantes, comme on peut voir au Tableau III.2

Tableau III.1 Origines des recettes fiscales.  
Pays sélectionnés

Total:	Recettes par types d'impôt sur							
	Recettes		Revenu Bénéfices		Biens Services		Commerce extérieur	
	'86	'92	'86	'92	'86	'92	'86	'92
	(En pourcentage du Pib)							
Burundi	14.4	15.8	3.3	3.9	4.2	6.8	6.5	5.0
Gambie	17.6	19.5	2.9	2.7	1.0	7.6	13.7	9.2
Ghana	12.2	10.0	2.8	2.1	3.8	4.3	5.6	3.6
Niger	9.1	9.0	2.4	3.2	2.3	1.3	4.1	3.9
Ouganda	6.0	6.1	0.4	0.8	1.4	2.3	3.8	2.8
Sénégal	14.6	14.5	3.4	3.9	4.5	3.7	5.9	6.8
	'88	'92	'88	'92	'88	'92	'88	'92
Tchad	6.1	6.3	1.4	2.4	1.8	2.1	2.2	1.3

Source: Tableau III.2; Autorités tchadiennes et FMI;  
Banque mondiale, L'Ajustement en Afrique  
(Washington D.C. 1994), Tableau A.14, p 280

Tableau III.2 La part des taxes sur le commerce  
extérieur dans les recettes fiscales.  
(Pays d'Afrique centrale)

En pourcentage des recettes fiscales  
Année: 1992

Burundi	31.6	Ouganda	45.9
Gambie	47.2	Sénégal	46.9
Ghana	36.0	Tchad	21.3
Niger	43.3	Pour mémoire:	
		Tchad 1986	36.1

Source: A partir des données du Tableau III.1

Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence. Ainsi le recul de quelques 15 points de pourcentage des taxes sur le commerce international entre 1986 et 1992, au Tchad, s'explique non par une quelconque réforme de la fiscalité mais par une évidente perte d'efficacité des Administrations chargées de collecter les impôts, taxes et droits (Voir Chapitre I, en particulier Tableau I.3)

Aussi ignorons-nous quels changements ont pu se produire ailleurs et qui pourraient bien fausser les comparaisons entre le Tchad et les autres pays. Si la désorganisation administrative facilite les détournements de fonds publics, elle n'exonère pas les contribuables, en revanche ceux-ci, par toutes sortes de moyens, chercheront à tirer profit du désordre administratif, par exemple, en obtenant par des voies illicites certains allègements fiscaux. Ou bien ils corrompent carrément ou bien ils font intercéder en leur faveur les personnes bien placées ou encore ils abusent de la crédulité d'une Administration qui n'a pas les moyens de procéder à des vérifications.

Si les taxes sur le commerce international demeurent une source importante de revenus fiscaux, c'est surtout à cause des droits de douane. Car, aucun des pays représentés au Tableau III.2 n'exporte une denrée pour laquelle il a soit un monopole soit le moyen de se comporter comme s'il eût le pouvoir de taxer ses exportations et d'en transmettre le fardeau à ses clients étrangers.

Ces pays vivent tous de l'agriculture, et encore, presque tous exportent principalement une ou deux denrées de quelque importance. C'est souvent à travers les prix qu'ils fixent à leurs propres producteurs que leurs gouvernements indirectement prélèvent une taxe sur les principales cultures à l'exportation, et qu'ainsi ils transmettent à leurs propres

producteurs le fardeau de la taxe. Par exemple, lorsqu'ils établissent soit un monopole étatique soit l'équivalent d'un cartel pour exporter à l'étranger leurs principales denrées. Outre qu'ils accordent à leurs organisations, encore mieux qu'un monopole à l'achat sur place des denrées exportables, le pouvoir même de fixer arbitrairement les prix aux producteurs. L'éventail des pratiques dans ce domaine est assez fidèlement décrit au Tableau III.3

Les raisons particulières de l'attrait des taxes à l'exportation sont diverses et variées. Voici un aperçu des mobiles.

1) Procurer des recettes à l'État

2) Servir les fins d'une politique de stabilisation d'un produit exportable (traded) afin d'atteindre l'un ou l'autre sinon plusieurs des objectifs suivants.

2.a Stabiliser les revenus des producteurs

2.b Stabiliser les revenus des producteurs relativement aux revenus offerts par des activités concurrentes

2.c Stabiliser les entrées de devises

2.d Stabiliser les prix à la consommation intérieure

2.e Stabiliser les cours mondiaux

3) Influencer le prix réel (termes de l'échange) du produit, disons, son prix frontière en francs CFA rapporté à un indice de prix international ou représentatif

4) Influencer le coefficient de protection réelle du produit en modifiant la protection nominale, soit le rapport du prix intérieur (en francs CFA) au prix frontière en dollars converti en monnaie nationale au taux de change officiel

Tableau III.3 Intervention de l'État dans la commercialisation des principales cultures d'exportation.1992

	Ventes à l'export	Achats internes aux producteurs	Détermination des prix à la production
Burundi(café)	x	x	oui
Gambie(arachides)	x	x	non
Ghana(cacao)	monop	monop	oui
Niger(doliques)	oligop	concur	non
Ouganda(café)	x	concur	non
Sénégal(arachides)	monop	monop	oui
Sénégal(coton)	monop	monop	oui
Cameroun(café)	oligop	x	oui
Cameroun(cacao)	oligop	oligop	oui
Rép.centraf(café)	monop	x	oui
Rép.centraf(coton)	monop	monop	oui
Tchad(coton)	monop	monop	mond
Tchad(gomme arab.)	concur	concur	non
Tchad(arachide)	concur	concur	non
Tchad(bétail)	concur	concur	non

Symboles et abréviations:

x:Concurrence entre secteur parrapublic et secteur privé  
concur:concurrence

monop:monopole public.-oligop:exportateurs,  
acheteurs privés agréés par l'État

ou par des entreprises parapubliques

oui:prix fixé arbitrairement par l'État

mond:prix fixés arbitrairement

mais liés aux cours mondiaux

non:aucun prix fixé

Source:L'Ajustement en Afrique,op.cit.,Tableau A.9,p.272  
Sauf pour le Tchad en ce qui concerne la gomme arabique,l'arachide  
et le bétail.

## B.TCHAD: MOBILES APPARENTS DE L'IMPOSITION DES EXPORTATIONS

Pour ce qui concerne le Tchad le motif explicite de l'imposition des exportations c'est de **procurer des recettes** au Trésor public. En outre il y a tous ces prélèvements par les autorités ou par des intervenants à divers échelons et qui grèvent les produits exportables quand bien même l'intention n'est pas de taxer l'exportation. Encore qu'il faille se garder toujours d'un emploi abusif du mot "taxe", lequel est souvent utilisé pour désigner un prix homologué pour la fourniture d'un service public. Ou bien parce que ce service est placé sous la responsabilité d'un organisme public ou bien parce qu'il est directement assuré par une unité administrative ou par une collectivité territoriale, sinon réputé fourni par une entreprise faisant partie du secteur public ou placée sous la tutelle d'un Ministre. Et quand aucun service n'est vraiment fourni mais que des prélèvements sont autorisés néanmoins, par taxes on entend désigner tantôt des cotisations statutaires---par exemple, à la Caisse autonome d'amortissement, au Fonds d'investissement rural, au Bureau national du fret, à la Caisse autonome d'entretien routier; et tantôt, le coût du permis exigé avant de procéder à une opération, comme dans le cas de la Lettre de voiture obligatoire pour les routiers.

Toutes ces charges et en particulier celles grevant directement ou indirectement le transport des marchandises, pèsent sur les prix aux producteurs des denrées agricoles. Ce qui ne nous surprend guère d'abord que le Tchad est un pays essentiellement agricole et que les marchandises le plus souvent transportées sont ou bien des produits agricoles ou bien des produits dérivés.

Ceci est particulièrement vrai des produits exportés.

Toutefois certaines pratiques sont des vestiges des guerres civiles que le Tchad a connues et qui font qu'il s'y commet des abus apparentés davantage à des extorsions de fonds sous la menace, à tout le moins une menace appréhendée. Nous ignorons au juste combien représentent les prélèvements illégaux, ni dans quelle mesure le fait pour les agents économiques de s'y soumettre ne les porte pas agir comme s'ils avaient été exonérés des vrais impôts. Le résultat est que le prix à la production diffère du prix de marché, l'écart étant formé des taxes indirectes et des autres prélèvements.

Prix à la production n'est pas synonyme de prix au producteur, lequel peut être défini pour correspondre au prix versé à ceux qui cultivent les produits ou font la cueillette de la gomme arabique par exemple. C'est à ces producteurs-là qu'on s'intéresse, quand on souhaite stimuler la production en vue de l'exportation.

Le coton présente un cas différent. La taxe sur les exportations de coton qui fut supprimée en 1986, justement parce que la chute des cours mondiaux l'avait rendu insupportable, rapporta jusqu'à 3 milliards de francs CFA en 1986. Au motif des recettes publiques s'ajoutaient au moins deux autres: protéger en les stabilisant les entrées de devises, stabiliser les revenus des producteurs de coton. Stabiliser les entrées de devises reste un motif encore valable, en ce sens que la politique de COTONTCHAD en faisant connaître à l'avance ses besoins sécurise les producteurs, cherche à s'assurer que la production correspondra aux commandes pour l'exportation. Surtout que les producteurs associent au coton d'autres cultures et en particulier des oléagineux, et que des prix attractifs les portent à redéployer vers d'autres cultures à tout le moins une partie de leurs ressources.

Certains éléments de fiscalité subsistent encore dans le prix fixé au producteur de coton, quand bien même ce prix s'aligne sur le prix international du coton fibre. Une fiscalité implicite en ce sens que le prix au producteur en étant inférieur au prix fob, compte tenu de la conversion du coton graine en coton fibre, l'écart entre les deux est en partie attribuable à la fiscalité camouflée sous des redevances excessives à verser par les producteurs en échange de services fournis par COTONTCHAD, sinon, en fiscalité négative prenant la forme d'un subventionnement de la production. Ainsi cet encadrement des producteurs dans un régime de "productivité" garantissant la fourniture de semences, d'engrais, de pesticides et d'autres intrants, en fait, c'est du crédit à la production, et un crédit qui sera remboursé par des redevances paysannes. Mais il y a aussi que ces facilités aux producteurs de coton profitent à des cultures qui se font en association avec le coton (voir Tableau III.3). Il y a en outre les boni aux producteurs.

Cela présente un double avantage. D'une part, stabiliser le revenu global des producteurs de coton par la diversification des cultures. D'autre part, protéger autant que possible le prix domestique réel du coton en termes des productions vivrières, à tout le moins en mettant les producteurs de coton à l'abri du renchérissement des produits qu'ils cultivent pour leurs propres besoins et non pour la vente.

Le Tableau III.4 ajoute à notre compréhension des rapports de dépendance mutuelle des cultures, dans la mesure où les exploitants agricoles décident du choix des cultures en fonction des avantages respectifs de chacune.

Tableau III.4 Céréales et coton:comparaisons de prix

	Mill Zone souda.	Mill N'Djam. Sarh	Berbéré Pala	Coton Prix Prix (a) fob(c)	
(En francs CFA)					
Août '79	60.5				50
Déc '79	45.0				50
Août '81	85.0				60
Déc '81	81.0				60
Août '82	125.5				70
Déc '82	61.0				70
Août '83	89.0				80
Déc '83	80.0				80
Juin '84	185.0				100
-----					
Pour mémoire:					
Saison 1988-89					
423					
Saison 1989-90					
485					
Saison 1990-91					
436					
-----					
--					
Juil '91		130.04	120.99	99.82	90
Août '91		120.92	111.64	111.36	90
Janv '93		58.83	46.17	55.04	90
Fév '93		59.16	51.29	42.56	90
Mars '93		58.46	54.78	36.73	90
Avril '93		60.87	62.46	39.43	90
Mai '93		57.98	54.74	39.12	90
Juin '93		69.43	54.95	40.84	90
Juill '93		66.09	52.66	40.96	90
Oct '93					90
Janv '94					80(b)
Fev '94					90(b)

(a) Coton blanc sans corps étrangers.

Prix fixé par Arrêté ministériel.

(b) Prix initialement fixé pour la saison 1993-94, puis révisé en février 1994.

(c) Prix fob moyen

Source:Projet AMTT(Agricultural Marketing and Tchnology Transfer),USAID:N'Djamena; Agri-info,No 4 avril 1994;FMI

### C.FACTEURS DÉTERMINANTS DU NIVEAU OPTIMAL D'UNE TAXE A L'EXPORT

Il existe des situations dans lesquelles imposer une exportation est la chose intelligente à faire. Par exemple, un impôt sur les touristes en visite dans un pays touristique, dans une île aux plages de sable fin et, surtout, la certitude qu'il y fera soleil l'hiver pour des vacances. Et les touristes en général supportent le fardeau des impôts sur les chambres d'hôtel, sur les repas, sur les services, de même qu'ils paieront en supplément les taxes d'aéroport. La demande est si forte, que la demande de transport pour se rendre dans ces endroits est forte elle-même. Ce qui conforte les gouvernements qui imposent les départs.

Les économistes ont l'habitude de décrire cela en disant que la demande est "inélastique"(au prix). Plus la demande est inélastique au prix des séjours dans le pays et plus les facilités de séjour dans le pays sont limitées pour une saison donnée, par conséquent plus les transporteurs pourront avoir la certitude que la demande de transport pour se rendre dans ce pays est inélastique elle-même. Et si le seul moyen de transport est l'avion, alors la demande de transport aérien sera inélastique. Ce qui ne déplaît certainement pas aux lignes aériennes.

Par analogie le Tchad n'est dans cette situation pour aucune de ses cultures d'exportation ni pour ses produits de l'élevage. Mais si la demande étrangère est élastique au prix, l'exportateur tchadien en majorant ses prix fera moins de recettes. Son statut de preneur de prix lui interdit de majorer ses prix, du moins s'il renonce à perdre des clients.

La demande étrangère n'est qu'un des aspects de la question. Le potentiel de l'offre chez les concurrents, en est un autre. Tout dépend, en effet, de la réaction des autres exportateurs. Car, si les exportateurs tchadiens en ajoutant les taxes au prix fob obtiendraient un prix net plus sensiblement plus élevé, que l'actuel, pour un produit donné, et que cela en étant connu des producteurs étrangers les inciterait à produire et exporter davantage du même produit, alors les gains escomptés par les tchadiens en seraient amoindris, puisque l'offre en étant devenue plus abondante, les prix pourraient bien diminuer.

Jusqu'où les autres producteurs iront-ils dans leurs réactions à une augmentation du prix? Voilà ce qu'on entend par "élasticité" de l'offre des producteurs en compétition avec les tchadiens. Elle doit être prise en compte dans l'appréciation des gains potentiels pour les exportateurs tchadiens d'une augmentation de leurs prix.

## D.CONCLUSION SUR LA FISCALITE EXPLICITE

S'agissant des produits exportables par le Tchad, nous pensons pouvoir affirmer ce qui suit.

- 1)Le Tchad en tant que pays fournisseur n'est pas important sur le marché mondial
- 2)La demande mondiale des produits agricoles ou d'élevage exportés par le Tchad est peu sensible au prix, c'est-à-dire inélastique
- 3)Les autres pays fournisseurs augmenteraient eux aussi les quantités offertes si les prix devenaient plus attractifs

**CONCLUSION:**Dans ces conditions le niveau optimal des taxes à l'exportation se situerait de préférence dans le voisinage de zéro pour cent.

C'est du reste la raison que les valeurs mercuriales au niveau des douanes à l'export, sont gardées si faibles en regard des valeurs fob. C'est en effet comme si le marché international se chargeait de faire la leçon en condamnant les autorités à laisser descendre graduellement vers leur niveau optimal proche de zéro pourcent les taux effectifs d'imposition des produits agricoles ou d'élevage exportables. Un retour à la normale que la récente dévaluation du franc CFA ne fait que précipiter. L'entrée en jeu de la dévaluation nous amène à parler de fiscalité implicite.

C'est la taxation implicite qu'il peut y avoir dans le désaccord entre le taux de change officiel et celui qu'il faudrait pour nous ramener à une situation jugée viable ou durable. La récente dévaluation en est une illustration:

elle se justifiait si l'ancien ratio qui était égal à 50 francs CFA:1 franc français, était trop bas, tandis qu'il fallait un ratio de 100:1. Autrement dit, la situation prévalant avant la dévaluation impliquait une déprotection réelle. A titre d'illustration considérons la situation dans laquelle se trouve la gomme arabique.

(i) Avant la dévaluation: le coefficient de protection **réelle** équivalait à

(Prix à la production/Prix fob) (50Fr CFA/100Fr CFA)

(ii) Après la dévaluation: le coefficient de protection réelle est devenu

(Prix à la production/Prix fob) (100FR CFA/100Fr CFA)

Nous avons précédemment vérifié que le prix fob avait augmenté proportionnellement à la dévaluation du franc CFA. Conséquemment une différence entre ces deux résultats serait due au rapport des taux de change, le nouveau étant le double de l'ancien.

Nos précédentes remarques au sujet des changements au niveau du prix au producteur prennent ici du relief. Si le ratio du prix au producteur au prix fob, autrement dit, le coefficient de protection **nominal**, baisserait de moitié tandis que le ratio des taux de change serait multiplié par 2, alors il n'y aurait aucun changement dans la protection réelle. Si au contraire la protection nominale baisserait de moitié quand pourtant le prix fob doublerait, c'est que certains intervenants récupèreraient à leur profit 100% de la plus-value occasionnée par la dévaluation du franc CFA. Les intervenants n'ont cependant pas intérêt à se comporter ainsi et vouloir en même temps inciter plus de monde soit à faire la cueillette soit investir dans la production de gomme arabique.

## E. PRAGMATISME FISCAL

Avoir le sens pratique pour un gouvernement qui se sert d'un impôt surtout pour se faire des revenus, est une bonne chose. Et la première qualité d'un bon impôt c'est qu'il coûte moins cher à administrer, qu'il ne rapporte.

La recherche des moyens les plus économiques de collecter par un impôt un montant de revenus conduit à rejeter les interventions qui augmentent les coûts de la collecte plus qu'elles ne rapportent en revenus supplémentaires. Et à leur préférer celles qui ramènent la collecte au niveau d'un nombre aussi restreint que possible de cotisants. Cotiser une demi-douzaine d'exportateurs au lieu de milliers de producteurs agricoles dans le secteur informel, coûte évidemment moins cher.

Corrélativement le manque d'emprise sur le secteur informel est une contrainte pour la fiscalité.

La difficulté d'accéder directement à l'information continuelle, et vérifiable, pour ce qui est des activités économiques dans le secteur informel, conduit à la solution qui consiste à taxer les résultats tangibles des activités du secteur informel, par exemple, en imposant au niveau de la commercialisation, du transport, de la vente en public, sinon à celui de l'exportation, des produits originaires du secteur informel et notamment de l'agriculture et de l'élevage.

La capacité d'administrer constitue une autre limitation des choix en matière de fiscalité.

La capacité à gérer étant limitée conduit au choix des assiettes fiscales simples et notamment celles où il suffit de dénombrer les objets pour les imposer. Ce que confirme du reste la rétention d'une valeur mercuriale constante, indépendante du marché qui pourtant monte et baisse. Appliquer un montant forfaitaire à chaque objet dans un lot imposable, s'accommode du calcul le plus élémentaire. Car la base imposable s'en trouve réduite à une seule et unique dimension: le nombre.

L'aversion pour l'instabilité des recettes est présente dans les choix fiscaux encore que la stratégie appliquée puisse être inopportune.

Le souci de la stabilité des recettes fiscales, vu la volatilité des prix de marché, en tout cas d'une plus grande volatilité appréhendée des prix, que des quantités échangées sur des marchés agricoles ou de bestiaux. Ainsi va la préférence aux impôts qui lient les recettes à des objets qu'on a seulement besoin de dénombrer à l'occasion des chargements ou des déchargements, des expéditions par camions ou autrement, des ventes en plein air, des importations et des exportations.

Encore qu'on se trompe sur les moyens d'obtenir une meilleure stabilité des recettes en choisissant de s'en référer uniquement à un impôt dont le rendement dépendrait exclusivement des quantités. Car, si on souhaiterait réduire la variabilité des recettes, alors la chose intelligente à faire serait de lier les recettes à la fois aux prix et aux quantités si la covariance des deux est négative. (voir ci-après, Encadré)

A l'évidence les pratiques fiscales doivent être modifiées si l'objectif principal est de procurer des revenus au secteur public. En tout cas nous ne voyons aucun autre objectif que celui-là, du moins pour longtemps encore. Mais si les taxes à l'exportation étaient appliquées aux valeurs de marché, elles rendraient décidément impossible l'exportation des produits agricoles ou d'élevage. Ainsi disparaîtraient pour des raisons indépendantes des courants des marchés de ces produits, les avantages comparatifs que le Tchad y détient. Mais en n'étant ni appliquées ni applicables à la lettre, ou bien on les élimine ou bien on les réajuste pour ne pas ériger en système ce qui à l'heure actuelle passe pour de l'évasion fiscale.

#### ENCADRÉ III.1

#### COVARIANCE PRIX-QUANTITÉ ET RECETTES FISCALES

Supposons que l'assiette imposable correspond au produit du prix par la quantité, disons, de sacs de gomme arabique; et qu'au cours d'une même année on observe des changements de prix et de quantités. Les observations effectuées à différentes reprises:

Nombre de sacs x Prix du sac

impliquent une moyenne globale, elle-même fonction du **prix moyen**, du **nombre moyen** de sacs, et aussi, de la **covariance** entre prix et nombre. Par exemple, si le prix varie dans le même sens que le nombre, la covariance sera positive. Ce qui augmente la moyenne globale. Et si par un taux fixe d'imposition on lie les recettes à la fois au prix et au nombre, tandis que la covariance est positive, les recettes augmenteront pour deux raisons: parce que le prix augmente, et parce que l'augmentation du prix se produirait en même temps que l'augmentation de la quantité.

En revanche une covariance négative implique qu'on observe des hausses de prix en général se produisant avec

des réductions de quantité. Dans ce cas la moyenne globale serait inférieure au produit de la moyenne des prix par la moyenne des quantités.  
(Fin de l'Encadré III.1)

Mais un réajustement introduirait des réductions draconiennes des taux nominaux d'imposition, finalement pour les ramener à zéro pour cent si on viserait pour le Tchad le niveau optimal des taxes à l'exportation. Ce qui semble suggérer de rechercher carrément des champs d'impôt autres que les exportations, si on veut vraiment procurer des ressources à l'État tchadien. Non seulement le nombre des cotisants doit être augmenté mais les occasions de les cotiser devraient être plus fréquentes. Ce qui semble suggérer d'imposer la consommation. Il y a quelques difficultés à étendre avec succès le champ des impôts sur la consommation. Une partie de ces difficultés réside dans la présence d'un large secteur informel autant chez les fournisseurs de produits de grande consommation, que chez les consommateurs qui conservent des habitudes d'approvisionnement familières des populations rurales, ce qui canalise vers le secteur informel une partie importante des dépenses de consommation.

Des changements structurels sont donc nécessaires. Et pour cela il faudra compter avec le temps, tandis que pour le court terme la seule façon sûre d'accroître rapidement les recettes publiques, c'est d'améliorer la perception des impôts.

## BIBLIOGRAPHIE

AGRI-INFO,op.cit.

Banque mondiale,L'AJUSTEMENT EN AFRIQUE,p.cit

F.Sanchez-Ugarte and J.R.Modi,

"Are Export Duties Optimal in Developing Countries?"

in Ved P.Ghandi et al,

SUPPLY-SIDE TAX POLICY

(International Monetary Fund: Washington D.C. 1987).

#### IV. COUT DE TRANSPORT ET PROTECTION EFFECTIVE DES EXPORTATIONS TCHADIENNES

Protection nominale, protection effective  
Exemple illustrant une protection  
effective améliorée des exportations  
suite à la Réforme UDEAC

##### A. PROTECTION NOMINALE, PROTECTION EFFECTIVE

Tous les biens exportables ont en commun qu'ils consomment des ressources, les unes en rapport avec leur préparation pour l'exportation, les autres en rapport avec le transport, du lieu de leur production aux marchés ruraux, et de là vers les centres d'expédition à l'étranger. Au Tchad c'est le plus souvent le transport routier qui est utilisé.

Nous insistons sur le transport parce que c'est très important pour le Tchad. D'une part, l'enclavement du pays le rend dépendant du transport routier sur de longues distances. Ce qui le place dans la mouvance d'intérêts étrangers en particulier camerounais ou nigériens. D'autre part, si on excepte la main d'oeuvre employée au transport des marchandises, tous les intrants du secteur transport proviennent de l'étranger. Cela signifie que les exportations consomment à leur tour des intrants importés. En d'autres termes le Tchad a besoin d'importer pour exporter. Il pourrait cependant se nuire à lui-même en taxant les intrants importés dans la préparation et dans l'expédition de ses exportations. A ce sujet nous allons présenter deux mesures de la protection dans le cas d'une exportation.

## **La protection nominale d'une exportation**

En assimilant le prix à la production au prix fob moins les taxes à l'exportation, nous simplifions la définition de la protection nominale d'une exportation. C'est le ratio

Prix au producteur/prix fob

La même idée peut être exprimée en utilisant l'écart entre prix au producteur et prix fob puis en le divisant par le prix fob. Ce faisant, on obtient le taux de protection nominale d'une exportation:

$$[(\text{Prix au producteur} / \text{Prix fob}) - 1]$$

Un résultat négatif signifie en réalité une déprotection effective. En effet, puisqu'il est question d'une exportation, le prix fob sera supérieur au prix au producteur si l'exportation est taxée. Par exemple, au Tableau II.7 nous utilisons 1960 pour prix fob, et 1920 pour prix à la frontière. Si pour simplifier nous confondons prix à la frontière et prix au producteur, le coefficient de protection nominale sera égal à 0.98, et le taux de déprotection -.02.

On peut raffiner le concept du prix au producteur. Par exemple, si on exclut les droits de douane ainsi que toutes les taxes indirectes sur les intrants, et si on convertit en prix à la frontière les prix des intrants qui ne sont ni importables ni exportables (non traded goods), on obtient un prix comptable à la production. S'agissant d'exportation, un coefficient de protection nominale plus petite que 1 ne signifie pas nécessairement qu'exporter le produit concerné cesse d'être à l'avantage du pays ni que celui-ci serait à la veille de perdre ou aurait perdu l'avantage comparatif que normalement il possède pour ce produit. Un tel résultat doit

cependant nous mettre en garde contre le risque que les producteurs en viennent à ne plus être suffisamment incités à produire pour vendre à des exportateurs, sinon, les exportateurs, eux-mêmes, à faire de l'exportation, compte tenu des possibilités dans d'autres domaines de l'utilisation des ressources.

Puisque le prix fob inclut toutes les taxes, alors on peut en les supprimant viser l'amélioration du prix au producteur. Non seulement les taxes collectées au niveau de l'exportateur mais celles prélevées en amont, à un titre ou à un autre et notamment au Tchad par différentes autorités locales. Ainsi en est-il des taxes frappant les sacs d'arachide quittant la ville de Sahr et pas forcément en direction des pays étrangers. Et aussi des taxes prélevées sur la production ou sur le transport de la gomme arabique, donc, bien avant l'exportation. Et encore des taxes sur le bétail, encore qu'on ne doive pas les confondre avec les montants facturés pour utilisation de services (user's fee).

On note par ailleurs des interventions tous azimuts, en contradiction avec les lois et les décrets. Par exemple, des interdictions qui ont pour but de faire obstacle au libre mouvement des marchandises à l'intérieur même du Tchad comme quand on bloque les sorties de céréales (voir Encadré ci-après). En effet, des sultans, des chefs de canton, des maires, des préfets, quelquefois interviennent pour empêcher des sorties de céréales justement quand ils appréhendent la hausse des prix locaux en raison des exportations de céréales de leurs localités respectives. Dans un autre cas les autorités de la ville de Sahr taxaient lourdement les sacs d'arachide, mais c'était pour privilégier les ventes à COTONTCHAD qui à l'époque fabriquait de l'huile d'arachide. Une décision entérinée par le gouvernement.

## La protection effective d'une exportation

Elle complète la protection nominale et l'amplifie en prenant aussi en compte les intrants intermédiaires importés de l'extérieur du pays. La protection effective exploite la notion de valeur ajoutée locale, introduit une comparaison entre valeur ajoutée locale et valeur ajoutée internationale. La référence c'est la valeur ajoutée internationale, c'est-à-dire aux prix frontière.

Désignant par VAJ la valeur ajoutée, on mesure la protection effective à l'aide du ratio:

VAJ aux prix intérieurs /VAJ aux prix frontière

Si l'exportation est taxée, la même idée peut être exprimée par le taux de déprotection:

$[(VAJ \text{ aux prix intérieurs} / VAJ \text{ aux prix frontière}) - 1]$

Nous n'avons pas en notre possession les informations qui eussent permis de comparer les valeurs ajoutées locales aux valeurs internationales, et d'apprécier les degrés de protection ou de déprotection effective des exportations. Par exemple, dans le cas de la gomme arabique quelle est la valeur ajoutée internationale? Est-ce celle observée au Soudan premier producteur mondial? Et s'agissant de l'arachide, du coton, du bétail, quelles références utiliser?

Nous ne disposons non plus d'informations au sujet des marchés d'exportation. Par exemple, au sujet du marché congolais pour l'arachide, du marché nigérian pour le bétail et, éventuellement, pour la viande, au sujet d'autres marchés régionaux. N'empêche que ces champs d'observation figuraient dans une définition des tâches du projet ATPRP.

ENCADRÉ IV.1  
EXEMPLES DE BARRIERES TARIFAIRES

Voici des cas précis de taxation des exportations de céréales vers d'autres points situés à l'intérieur même du Tchad. Cités par Lawrence Kent, in "Administrative Restrictions To Cereals Circulation", (An AMTT Discussion Paper, N'Djamena February 1993)). Les faits se rapportent aux années 1992 ou 1993. Nous ignorons s'ils sont encore d'actualité.

Les autorités locales taxent les céréales quittant la ville de Kelo: 500 Frs CFA le sac.

Dans le Mayo-Kebi certains cantons, certaines villes taxent des villes taxent les céréales: entre 100 Frs et 250 Frs CFA le sac.

Dans le Salamat les autorités taxent les céréales: 100 Frs CFA le sac

A Mongo les autorités prélèvent 300 Frs CFA par sac de céréales exporté.

La préfecture d'Abéché prélève 350 Frs CFA par sac de céréales exporté.

Les exemples sont nombreux où l'imposition des céréales vise également à stabiliser les prix locaux en faisant obstacle à l'exportation des céréales.

En rapport avec les intrants intermédiaires importés deux questions revêtent une grande importance. D'une part, les charges fiscales sur les intrants, d'autre part, la consommation des mêmes intrants, disons, par million de francs CFA d'exportation. Nous allons insister sur les intrants directement reliés au transport des marchandises.

Quel est l'importance des frais de transport dans le prix fob des denrées exportées? Ces frais traduisent d'abord les coûts d'opération, ensuite les charges fiscales sur les moyens de transport et sur tout ce qui contribue au transport, le carburant y compris. Or le coût en ressources réelles au kilomètre de charge utile transportée est beaucoup plus élevé au Tchad, que dans les autres pays de la région (A ce sujet consulter le Rapport: REPUBLIC OF CHAD: PRIVATE TRANSPORT INDUSTRY REPORT (DAI/USAID, September 1993). De plus, les intrants sont taxés. D'où deux bonnes raisons de penser que les coûts monétaires du transport déprotègent les exportations du Tchad. L'excessive consommation de ressources réelles par le transport sans aucun doute est imputable à l'extrême dénuement du réseau routier, et aussi, au piètre état des équipements de transport.

Le marché intérieur étant petit, il arrive souvent que les camions partent remplis de marchandises pour une destination et en reviennent à moitié vides. Ce qui fait retomber sur les marchandises à l'aller l'essentiel des frais d'un aller-retour. Les exportations sont ici concernées. En outre le transport au Tchad accuse de fortes variations saisonnières sans doute en reflet de la saisonnalité de la production agricole.

Vu l'importance du transport pour les exportations, vu la consommation excessive de ressources réelles dans le transport des marchandises et que les moyens ainsi que les

accessoires sont des biens d'importation, alors la protection effective des exportations est plus faible, qu'elle ne le serait si le transport absorbait moins de ressources réelles et si les importations connexes coûtaient moins cher, entre autres, parce qu'elle seraient moins taxées. Ainsi pour réduire la consommation de ressources réelles dans le transport des marchandises on devra construire des routes et les entretenir. Pour un pays enclavé comme l'est le Tchad, la qualité du réseau routier en partie conditionne la protection effective de ses exportations.

B. EXEMPLE ILLUSTRANT UNE PROTECTION EFFECTIVE  
AMELIORÉE DES EXPORTATIONS SUITE A LA RÉFORME  
UDEAC

Suite à la réforme UDEAC les nouveaux taux en remplacement des taxes et droits à l'importation des marchandises, sont:

1) le Tarif extérieur commun (TEC)

à quatre échelons:

I: 5%; II:10%; III:20%; IV:30%

2) la Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA)

à deux taux:

taux normal:18%

taux réduit:entre 3% et 6%

3) la taxe au titre de la Redevance statistique:1%

Ainsi les véhicules destinés au transport des marchandises sont assujettis au paiement des taxes suivantes

TEC: 10% TCA: 10% TRS: 1%

Leur somme arithmétique donne 21% La signification de ces taux en regard des taux de jadis, s'interprète à l'aide du concept de protection effective. Nous allons illustrer par un exemple.

Supposons que le transport par camion d'un sac de 100kg de gomme arabique, de Dourbali à N'Djamena puis à Lagos, coûte 7000 francs CFA, et que ce coût est partagé comme suit:5000 francs CFA pour les intrants intermédiaires importés, le reste pour les autres frais et notamment la main d'oeuvre. Nous retenons seuls les intrants intermédiaires importés (traded), puisqu'il s'agit de protection effective.

Si le prix fob d'un sac de 100kg de gomme arabique est 206000 francs CFA, la valeur ajoutée par les facteurs de production tchadiens équivaut à 201000 francs CFA.

$VAJ \text{ aux prix intérieurs} = 206000 - 5000 = 201000$

Dans la suite toutes les valeurs monétaires seront en francs CFA. Supposons que le montant de 5000 en intrants importés

contient 1875 en droits et taxes. En d'autres termes, la valeur caf des importations est 3125, et le taux moyen d'imposition des importations 60%. Ainsi la valeur ajoutée internationale se chiffre à 202875

$$\text{VAJ internationale} = 206000 - 3125 = 202875$$

D'où un coefficient de protection effective des exportations égal à 0.9908

$$201000/202875 = .9908$$

et un taux de déprotection effective à -0.0092

$$[(201000 - 202875)/202875]$$

c'est-à-dire, - 1875/202875

Or 1875 représente le montant des taxes et droits sur les importations. Le précédent résultat équivaut donc à

$$- (3125)(.60)/202875 = -.0092$$

Quel sera l'effet d'un abaissement des taxes, de 60%, avant la Réforme UDEAC, autour de 20% actuellement, depuis l'entrée en vigueur de la Réforme?

C'est d'augmenter le coefficient de protection effective, de 0.9908 à 0.9969. Ce qui réduit le taux de déprotection effective, de -.0092 à -.0031, par 202875 francs CFA de gomme arabique exportée.

Pour se faire une idée des sommes impliquées dans ces calculs, envisageons des exportations de 50000 sacs de 100kg par an. C'est l'ordre de grandeur des exportations de gomme arabique en 1993. L'abaissement des taxes sur les intrants importés alors signifierait une amélioration de la protection effective des exportations de gomme arabique et qu'on peut chiffrer en prenant le nombre des sacs exportés et en le multipliant par l'augmentation de la protection effective calculée par sac de 100kg, laquelle équivaut à 1237 depuis

J'application de la Réforme. Soit

$$-(.0031 - .0092)(202875 \text{ fr CFA}) = 1237 \text{ fr CFA}$$

Au total l'amélioration de la protection effective d'une exportation totalisant 5000 sacs de 100kg approximativement vaut 62 millions de francs CFA

Pour ce qui concerne le Tchad, un des premiers critères pour juger de l'opportunité de la Réforme UDEAC, consiste en des estimations des gains de protection effective des divers produits d'exportation. Dans ce sens les réductions de taxes sur les intrants importés sont une excellente chose.

On s'aperçoit toutefois que la protection effective est susceptible de varier non seulement avec les quantités importées par million de francs CFA d'exportation mais avec les prix caf des intrants, eux-mêmes. En soi l'augmentation du prix caf réduit la protection effective. De même, la dégradation des moyens de transport et des infrastructures requises par le transport, en faisant monter la consommation des intrants importés en vue du transport des marchandises, par million de francs CFA d'exportation, réduit la protection effective des exportations, accorde un semblant de protection à ce qui en étant produit au Tchad est consommé au Tchad.

Ainsi tels tarifs douaniers sur les camions destinés au transport des marchandises, associés à tels autres sur les accessoires et à des taxes sur le carburant, peuvent sembler raisonnables, puis cesser de l'être à partir du moment que les prix caf des intrants importés augmentent et que simultanément les prix fob des produits exportés baissent. Nous ajoutons deux observations.

1. Un pays preneur de prix se déprotège en taxant ses exportations ou encore les intrants dans la production et le transport de ses produits exportables. L'incidence des taxes

retombe sur les propriétaires des facteurs engagés dans le secteur export. Et si à cause des taxes les facteurs reçoivent une rémunération insuffisante, ils sont portés à à déjouer les autorités fiscales sinon à déménager dans d'autres champs d'activité.

2. Un pays preneur de prix déprotège ses exportations en laissant se développer des imperfections de marché qui instituent des monopoles dans les secteurs stratégiques de son économie, en particulier dans le transport et dans la fourniture des intrants pour ses exportations.

## BIBLIOGRAPHIE

REPUBLIC OF CHAD:

PRIVATE TRANSPORT INDUSTRY REPORT

(DAI INC / USAID:N'Djamena, September 1993)

G. Caprio, TCHAD: ÉTUDE DU SYSTEME TARIFAIRE A L'IMPORTATION  
SOUS LE RÉGIME DE L'UDEAC (DAI INC.: Maryland, septembre 1992)

-IMPACT DES TAUX A L'IMPORTATION SOUS LE RÉGIME DE L'UDEAC:  
L'EXEMPLE DU TCHAD (DAI INC.: Maryland, novembre 1992)

## CONCLUSION RECOMMANDATIONS

- i) LA FISCALITÉ
- ii) LA FILIERE GOMME ARABIQUE

Les utilisations qu'on peut faire des analyses qui précèdent, comme les recommandations explicites que nous formulons perdent, à moins d'un redressement de la situation macroéconomique au Tchad, de l'intérêt qu'on croirait y trouver pour les choix de politiques, réglés sur le besoin de promouvoir simultanément la préservation de l'équilibre financier interne et les initiatives pour renforcer la position externe.

### i) LA FISCALITÉ

1. Vu les faiblesses des institutions au Tchad et la difficulté d'y contrôler l'information sur les revenus et sur la propriété des moyens de production, l'imposition des marchandises est, et restera longtemps encore, le mode privilégié de financement des dépenses courantes dans le secteur public. L'important est le choix des stades auxquels imposer les marchandises.

2. Les pratiques fiscales actuelles en ce qui concerne les produits agricoles et les produits d'élevage, exploitent le stade de la commercialisation et celui de l'exportation, sont un mélange de modernité, de coutumes séculaires, et aussi, des séquelles de la guerre civile et des bouleversements politiques.

## CONCLUSION RECOMMANDATIONS

- i) LA FISCALITÉ
- ii) LA FILIERE GOMME ARABIQUE

Les utilisations qu'on peut faire des analyses qui précèdent, comme les recommandations explicites que nous formulons perdent, à moins d'un redressement de la situation macroéconomique au Tchad, de l'intérêt qu'on croirait y trouver pour les choix de politiques, réglés sur le besoin de promouvoir simultanément la préservation de l'équilibre financier interne et les initiatives pour renforcer la position externe.

### i) LA FISCALITÉ

1. Vu les faiblesses des institutions au Tchad et la difficulté d'y contrôler l'information sur les revenus et sur la propriété des moyens de production, l'imposition des marchandises est, et restera longtemps encore, le mode privilégié de financement des dépenses courantes dans le secteur public. L'important est le choix des stades auxquels imposer les marchandises.

2. Les pratiques fiscales actuelles en ce qui concerne les produits agricoles et les produits d'élevage, exploitent le stade de la commercialisation et celui de l'exportation, sont un mélange de modernité, de coutumes séculaires, et aussi, des séquelles de la guerre civile et des bouleversements politiques.

3. Quelques-unes des pratiques coutumières en matière de paiement des impôts ou de charges diverses, ont pu convenir à l'époque où justement le Tchad était encore une pluralité de contrées qui pour tous les liens qui aient pu exister entre elles, pour autant ne s'intégraient guère dans un même ensemble politique.

4. On relève plusieurs cas où l'exercice des pouvoirs de taxation se pratique dans le désordre. Par ailleurs ces taxes qui frappent les marchandises au stade de la commercialisation et de leur expédition surtout, sont inefficaces: non seulement elles rapportent peu aux administrations mais illustrent des solutions anti-économiques des problèmes de financement des charges publiques récurrentes.

5. Ces pratiques fiscales sont sources de distorsions dans les prix des produits agricoles, perturbent les flux des échanges, provoquent dans les faits un morcellement de la politique fiscale. Ce qui enlève passablement de vérité et de certitude quant à l'applicabilité des décisions prises au sommet. Il n'existe du reste aucun arrangement pour harmoniser les pouvoirs de taxation des différents échelons de gouvernement.

6. Le barème des impôts sur les marchandises soulève bien plus d'appréhensions, qu'il ne devrait. C'est que la pression fiscale effective est beaucoup moins forte, qu'elle ne le paraît. C'est parce qu'en fait les taxes qui passent pour être des impôts ad valorem sont appliquées aux valeurs mercuriales des choses assujetties, et que les valeurs mercuriales sont généralement indépendantes des prix de marché. De la sorte, les taux effectifs correspondants diffèrent des taux nominaux en leur étant le plus souvent bien inférieurs.

7. Sans doute les faiblesses des institutions chargées des impôts expliquent la constance des valeurs mercuriales, ainsi

que l'arbitraire de leur diversité pour un même produit selon les lieux ou les circonstances. Sans doute aussi la recherche de solutions simples amène à concentrer l'attention sur la quantité imposable d'abord, puis à appliquer un forfait par objet. Ce qui s'accommode de la plus élémentaire des formations.

8. D'où le résultat que les recettes fiscales en viennent à dépendre surtout des quantités et des variétés de choses assujetties à l'impôt, soit des sacs d'arachide ou de gomme arabique ou de céréales dans un chargement, ou encore, des têtes de bétail dans un troupeau.

9. L'imposition ainsi ramenée sur la base du poids et/ou du nombre, transforme en forfait les impôts pourtant libellés en pourcentage de la valeur, c'est-à-dire du prix et de la quantité de l'objet. Par ailleurs si on chercherait à réduire la variabilité des recettes fiscales en ne s'en remettant qu'à la quantité, il serait recommandé à tous les échelons de gouvernement de lier leurs recettes fiscales aux prix ainsi qu'aux quantités, vu la relation généralement inverse entre prix et quantités en particulier dans un pays agricole.

10. Le désaccord entre taux nominal et taux effectif de l'impôt se produit toutes les fois que la valeur mercuriale diffère du prix de l'objet assujetti. Le taux effectif dépasse le taux nominal si la valeur mercuriale est en-dessous du prix, et dans le cas contraire, le taux effectif devient inférieur au taux nominal. Le cas le plus fréquent est celui d'un taux effectif nettement au-dessous du taux nominal. D'où une forte régressivité des impôts sur les produits agricoles et sur les produits d'élevage. Autrement dit, le poids relatif de ces impôts varie en sens inverse du prix, augmente si le prix baisse en-dessous de la valeur mercuriale, et diminue dans l'hypothèse contraire. Ce qui

donne de faux signaux parasites dans la prise de décision.

11. Dans un pays essentiellement agricole et qui compte une population en très grande majorité paysanne, la régressivité des impôts sur la production agricole ajoute à l'inéquité dans la répartition.

12. De plus, le choix de valeurs mercuriales arbitraires et indépendantes des prix, revient à pratiquer la taxation par régie. C'est précisément la forme de taxation que traduit le "droit d'accise" auquel on peut associer le double motif des recettes que l'on vise et de l'influence qu'on désire exercer sur telle ou telle consommation, soit pour l'encourager par rapport à une autre soit pour la décourager, et par voie de conséquence, sur les choix de productions, de techniques pour produire, ou encore, de marchés pour s'approvisionner sinon pour vendre.

13. Ainsi les échanges interrégionaux sont perturbés quand différentes juridictions appliquent des taux variés à des bases imposables diversément définies. Il y a aussi que le même produit agricole peut être imposé plus d'une fois en passant d'une juridiction à une autre.

14. Il ne fait aucun doute que ce système encourage et entretient la fraude fiscale. Quant aux exportateurs, ils voudront toujours se faire exonérer. Et s'il le faut, ils emploient des moyens illicites ou illégaux.

15. Ni les produits exportés par le Tchad ni son statut de petit fournisseur mondial, quel que soit le produit, ni le potentiel de production dans les autres pays en compétition avec le Tchad ne donnent aux exportateurs tchadiens la capacité d'agir sur les prix. Autrement dit l'exportateur tchadien est preneur de prix.

16. Les impôts prélevés par le Tchad à un stade ou à un autre du produit exporté, n'ont donc point d'incidence sur son prix international, sont retranchés du prix net à l'exportateur tchadien. Et si ce prix ne convient pas à l'exportateur, celui-ci peut tout au plus modifier en la réduisant la quantité qu'il serait prêt à exporter, même, cesser toute exportation.

17. Vraisemblablement la situation courante est que ce sont les producteurs qui en recevant un prix net plus bas font les frais de l'imposition des exportations de produits agricoles et des produits de l'élevage. Toutefois pour un produit comme la gomme arabique, la perte économique causée par les taxes à l'exportation n'apparaît pas importante, car, malgré les taxes, les exportations sont en expansion rapide. Des goulets d'étranglement toutefois contraignent les exportations. Par ailleurs s'il n'y aurait plus la possibilité de taxer l'exportation sans que le prix au producteur ne soit davantage amputé du montant des taxes, le risque serait que cela désincite totalement les gens à faire la cueillette de la gomme arabique, un produit exporté presque à 100%

18. Pour ce qui regarde le Tchad, le niveau optimal des taxes à l'exportation est très proche de zéro pour cent. De fait, le niveau effectif moyen actuel des taxes à l'exportation est déjà beaucoup plus bas que ne l'est le taux nominal moyen, en fait, plus proche de zéro pour cent, que de 10% à cause des faibles valeurs mercuriales.

19. Dans le cas contraire mais plutôt exceptionnel (illustré par la décision jadis d'imposer lourdement l'exportation d'arachide par mesure de protection de l'industrie locale) quand la valeur mercuriale dépasse le prix de marché, l'effet négatif sur l'incitation à exporter devient évident, quoique là encore ce soit un effet théorique puisque

les exportateurs qui néanmoins continuent d'exporter usent de stratégies qui les exonèrent à tout le moins en partie. Ce qui entretient la corruption.

20. Dans ce contexte-là, à moins d'un réajustement proportionnel des valeurs mercuriales, la récente dévaluation du franc CFA contribue de facto à d'autres allègements fiscaux à l'exportation. La gomme arabique dont le prix fob a doublé depuis la dévaluation, en est l'illustration: le taux effectif de la taxe à l'exportation s'en est trouvé ramené d'un peu moins de 4% à un peu moins de 2% de la valeur fob.

21. Tout réajustement des valeurs mercuriales avec l'idée de les élever aux niveaux des prix de marché et qui se ferait sans accompagnement d'un nécessaire ajustement compensateur du barème des impôts sur les exportations, perturberait les exportations. Et le risque serait d'autant plus réel si les valeurs mercuriales appliquées aux intrants importés dans la production et dans l'exportation seraient majorées, vu que cela signifierait le renchérissement des coûts en particulier du transport des marchandises.

22. Le Tchad étant un pays enclavé, le transport s'avère un élément important des coûts de ses exportations, donc, une menace incessante à sa compétitivité internationale. En ce qui le concerne donc, toute augmentation non compensée des coûts de transport déprotège dangereusement ses exportations.

23. A un degré nettement plus important ce sont les difficultés du transport qui sont les plus susceptibles de nuire à l'expansion des exportations des produits agricoles notamment, et des exportations de viande mais pas du bétail du moins dans l'état actuel de choses, en tout cas nettement plus

que ne le sont les taxes à l'exportation. Mais en faisant intervenir les coûts de transport on s'intéresse forcément à l'incidence des taxes sur l'activité de transport et à celle des taxes sur les intrants intermédiaires complémentaires du transport, et notamment le carburant.

24. Nous n'avons pas eu les moyens de procéder à un examen de la réforme UDEAC. L'essentiel pour le Tchad qui ne compte pas plusieurs industries de remplacement des importations et n'a donc pas à se soucier énormément de leur sort, l'essentiel est plutôt de savoir jusqu'où la réforme protège mieux, sinon déprotège encore plus, ses exportations. Et dans cette appréciation interviennent les coûts des équipements et des autres intrants dans le transport des marchandises. Nous avons utilisé le transport pour illustrer le gain de protection effective d'une exportation par suite de l'application des nouveaux tarifs UDEAC. Cet exemple suggère qu'en voulant réformer le tarif douanier on est allé dans le bon sens pour ce qui est des équipements servant au transport des marchandises.

25. En terminant voici trois propositions générales pour servir d'orientation au régime fiscal du Tchad.

En plus de devoir vraiment redoubler d'efforts dans la gestion économique et financière, en particulier de ses finances publiques, le gouvernement devrait simultanément poursuivre trois objectifs à l'occasion d'une réforme fiscale.

i) L'imposition des dépenses sur les produits et sur les services de consommation surtout

ii) L'élimination des taxes à l'exportation au fur et à mesure que remonteraient les recettes douanières à l'importation

iii) La signature d'ententes entre le gouvernement central et les divisions administratives telles que les préfectures et les communes, sur le financement des charges publiques récurrentes, et l'abandon consécutif de pratiques fiscales économiquement condamnables.

## ii) LA FILIERE GOMME ARABIQUE

1. La gomme arabique est un produit pour lequel la demande mondiale est forte, et les cours mondiaux particulièrement attractifs.

2. Les exportations tchadiennes sont en progression constante et rapide, tandis que le potentiel des peuplements naturels d'Acacias est exploité à 40% seulement.

3. Au niveau de la production c'est surtout la cueillette qui est pratiquée. Toutefois la protection effective des producteurs est faible à cause soit des inefficiences du réseau de commercialisation soit d'éléments de quasi monopole sectoriel, ou encore, à cause des taxes et des coûts de transport.

4. L'industrie de la gomme arabique est une industrie saisonnière. Les prix locaux accusent de fortes variations entre le début et la fin d'une saison, cependant que les cours mondiaux ne sont marqués par aucune saisonnalité.

5. Si le prix fob apparaît attractif, en revanche au Tchad l'expansion de la production connaît des limites, entre autres, celles imposées par l'inaccessibilité des régions de peuplements naturels d'Acacias.

6. La gomme arabique en tant que champs d'investissements exerce de plus en plus d'attrait sur les propriétaires fonciers dans les zones propices à la culture de l'Acacia. Et l'avenir de l'industrie privilégiera de plus en plus la production obtenue des plantations d'Acacias gérées comme le sont les entreprises.

7. Il n'existe pour le moment aucune politique de développement de ce secteur. Or, il en faudrait une. Et si la politique de développement de ce secteur lierait le prix au producteur au prix fob, elle contribuerait sûrement à stimuler les investissements privés.

8. Étant donné l'incertitude tout de même au sujet de l'évolution future des cours mondiaux de la gomme arabique, et parce qu'il existe aussi des succédanés, il faut absolument améliorer la protection effective de la production et de l'exportation. Ce pourquoi une réorganisation de cette industrie en vue de la rendre plus efficace, tout en cherchant à améliorer les conditions de travail dans la cueillette et dans l'apprêt de la matière première, serait une excellente initiative.

9. Le Tchad a tout à gagner à diversifier ses marchés d'exportation. Et la gomme arabique jouerait un rôle capital dans une telle stratégie, car la demande mondiale est forte. C'est un produit intéressant par sa valeur ajoutée internationale, ce qui le rend capable de supporter les frais d'expédition jusque dans les pays éloignés.

10. Il faut rien de moins qu'un projet national pour rationaliser l'exploitation de l'Acacia, développer la production de gomme arabique, et intensifier l'effort de marketing à l'étranger. Un projet national qui prévoierait, en

outre, la mise en place des nécessaires infrastructures dans les domaines des routes de pénétration et du transport. Puisque les éleveurs de bestiaux sont aussi une source de main d'oeuvre saisonnière importante dans la cueillette, et puisque l'élevage constitue l'un des avantages comparatifs possédés par le Tchad, voici une bonne occasion de promouvoir simultanément la culture de l'Acacia et l'élevage, partant, l'exportation de la gomme arabique, des bestiaux, et de la viande.